

établis en application de l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires

Dénomination sociale et forme juridique	ÉTABLISSEMENTS PRATS, société par actions simplifiée à associé unique (SASU) au capital de 30 000 euros
Numéro d'inscription	RCS Sens 312 331 044
Adresse du siège social	17, route de Joigny, Aillant-sur-Tholon, 89110 MONTHOLON
Adresse de l'établissement	18, avenue Gambetta, 89300 JOIGNY
Représentant légal ou responsable de l'établissement	Président : UDIFE AMBITIONS, SAS (RCS Saint-Malo 922 509 898) Directeur général : Vincent BRINGARD
Numéro d'habilitation de l'établissement	N° 13-89-138, délivrée par le préfet de l'Yonne
Prestations pour lesquelles l'établissement est habilité	<ul style="list-style-type: none"> • transport de corps avant et après mise en bière, • organisation des obsèques, • fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que les urnes cinéraires, • fourniture de corbillards et des voitures de deuil, • utilisation de chambres funéraires, • fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, et crémations. <p><i>également habilités à sous-traiter les soins de conservation à l'entreprise « Société de Thanatopraxie Nivernaise », sise 2 rue Jean Gautherin, 58000 Nevers, sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant.</i></p>

Prestations rendues obligatoires par un texte législatif ou réglementaire

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion) ;
- les frais avancés pour votre compte lorsqu'ils sont dus : la vacation de police lorsque l'opération est soumise à surveillance, et la redevance de crémation lorsque le gestionnaire du crématorium en prévoit une (sommes reversées sans majoration).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Comment lire notre tarif

Nos prestations sont présentées dans les colonnes PO (prestation obligatoire) et PNO (prestation non obligatoire), comme dans le devis ; la colonne ST signale les prestations sous-traitées. Celles qui ne deviennent obligatoires qu'en fonction des circonstances portent sous leur ligne une mention le précisant. La chambre funéraire présentée à la rubrique 1 du tarif est celle de notre établissement d'Aillant-sur-Tholon (Montholon).

La notice d'information aux familles est à votre disposition en libre-service dans cette agence, affichée en vitrine et publiée sur notre site internet <https://prats.le-choix-funeraire.com>.

Tarif général

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
1 - PRÉPARATION / ORGANISATION DES OBSÈQUES					
AAB - CHAMBRE FUNERAIRE					
ADMCHAFUN	Admission à la chambre funéraire <i>Admission entre 07h00 et 19h00. De 19h00 à 07h00, ainsi que les dimanches et jours fériés, une majoration de 50% (87,50 euros) est appliquée.</i>	175,00€		■	
LOCSALTEC	Location de la salle technique pour toilette ou soins	95,00€		■	
PERSOADM01	Majoration pour admission en chambre funéraire (nuit, dimanche et jour férié) <i>Applicable de 19 heures à 7 heures du matin ; ainsi que les dimanches et les jours fériés.</i>	87,50€		■	
PHOMEDPOR1	Photo couleur sur médaillon en porcelaine, 8 X 10 cm, avec bord blanc et filet doré	135,00€		■	
SALPRECOUD	Salon de présentation pour une durée de 2 heures	40,00€		■	
SEJCELREFF	Séjour en cellule réfrigérante forfait de 1 à 5 jours <i>Avec présentation du défunt en salon durant 30 minutes avant le départ du défunt.</i>	215,00€		■	
SEJCELREFH	Séjour en cellule réfrigérante (par jour, au-delà du 5ème jour)	39,00€		■	
SEJCHFCF01	Séjour en chambre funéraire, en cercueil fermé (par jour, au-delà du 5ème jour) <i>Dépôt du cercueil fermé après mise en bière.</i>	40,00€		■	
SEJCHFCFER	Séjour en chambre funéraire, en cercueil fermé, forfait de 1 à 5 jours <i>Dépôt du cercueil fermé après mise en bière.</i>	150,00€		■	
SEJSALPREF	Séjour en salon de présentation, forfait de 1 à 5 jours	355,00€		■	
SEJSALPRES	Séjour en salon de présentation (par jour, au-delà du 5ème jour)	80,00€		■	
EMP - ORGANISATION DES OBSEQUES					
DEMDEP	Démarches et formalités administratives pour un convoi <i>Demandes d'autorisations et déclarations auprès de la mairie, de la police et des représentants du culte, frais de dossier. Dans la zone d'un rayon de 20 km autour de l'agence.</i>	82,00€		■	
DEMDEP1	Démarches et formalités administratives pour départ ou arrivée ou exhumation	70,00€		■	
DEMDEP2	Démarches et formalités administratives pour départ à l'étranger ou rapatriement	122,00€		■	
DEMDIL	Organisation des obsèques pour personne dépourvue de ressources suffisantes	99,00€		■	
DEMHORDEP	Majoration pour démarches hors zone (au-delà d'un rayon de 20 km) et organisation des obsèques.	70,00€		■	
DEMKM	Déplacement au km pour démarches au delà du rayon forfaitaire <i>Tarif des km pour le déplacement nécessaire pour effectuer des démarches d'un employé funéraire de l'entreprise</i>	1,68€		■	
ORGANDTT	Organisation et suivi personnalisé des obsèques, pour un convoi <i>Réception de la famille, coordination des intervenants (culte, cimetière, crématorium), présence le jour des obsèques.</i>	205,00€		■	
ORGANDTT1	Organisation et suivi personnalisé pour la réalisation du service <i>Pour départ ou arrivée ou exhumation</i>	175,00€		■	
ORGANDTT2	Organisation et suivi personnalisé pour la réalisation du service <i>Pour départ à l'étranger ou rapatriement.</i>	305,00€		■	
IFT - SOINS ET INTERVENTION SUR LE DEFUNT					
LITREFLOC1	Majoration pour location d'une table réfrigérante à domicile <i>Dimanche, nuit et jour férié.</i>	175,00€		■	
LITREFLOC2	Location d'une table réfrigérante à domicile (livraison et reprise incluse)	350,00€		■	
RETRPACEMA	Retrait d'une prothèse interne fonctionnant au moyen d'une pile <i>Sans réalisation de soins de conservation (pacemaker...)</i>	215,00€	■		■
SOINHYGMAJ	Majoration pour soins de conservation (nuit, dimanche et jour férié) <i>Applicable de 20 heures à 8 heures du matin, ainsi que les dimanches et les jours fériés.</i>	242,50€		■	■
SOINHYGPRES	Soins de conservation <i>Prestation non obligatoire, sauf en cas de transport international du corps, lorsque la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne l'exigent : elle est alors obligatoire.</i>	485,00€		■	■
TOIHAB	Toilette habillage	225,00€		■	■
TOIHABMAJ	Majoration pour toilette habillage (nuit, dimanche, jour férié ou infection transmissible) <i>Applicable de 20 heures à 8 heures du matin ; ainsi que les dimanches et les jours fériés ; ou lorsque le défunt était atteint d'une infection transmissible imposant des équipements de protection renforcés. (Non cumulable.)</i>	112,50€		■	■

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil)					
AAI - TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE					
PRSPROVDJ2	Majoration pour transfert (nuit, dimanche et jour férié) <i>Applicable de 19 heures à 7 heures du matin ; ainsi que les dimanches et les jours fériés.</i>	149,50€		■	
TSCFOR	Forfait transport avant mise en bière (sans cercueil), véhicule et un agent <i>Forfait de 40 km aller-retour. Second agent si nécessaire : voir TSCPERS. Transport non systématique ; lorsqu'il a lieu, il est réalisé par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques réglementaires, et la housse mortuaire est alors obligatoire.</i>	299,00€		■	
TSCKM7	Transport sans cercueil au kilomètre <i>Au-delà du forfait, par kilomètre supplémentaire parcouru</i>	1,68€		■	
TSCPERS	Agent supplémentaire de manutention et de brancardage, par transfert <i>Lorsque le transfert ne peut pas être fait par un agent seul : transfert depuis un domicile, un EHPAD, une voie publique.</i>	92,00€		■	
ACO - HOUSSES					
HOUBIO	Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière) <i>Obligatoire en cas de transport avant mise en bière (CGCT Article R2223-29).</i>	29,99€	■		
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
PERSOBTRAN1	Majoration pour brancardage (nuit, dimanche et jour férié) <i>Applicable de 19 heures à 7 heures du matin ; ainsi que les dimanches et les jours fériés.</i>	46,00€		■	

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
AME - AMENAGEMENTS					
CO41800	Colombe en bronze	260,00€		■	
CR2139NISC	Croix Azur nickelée, sans Christ, 15 X 39	69,00€		■	
CR2139VB02	Croix Azur couleur vieux bronze, avec Christ, 15 X 39	110,00€		■	
CR2139VBSC	Croix Azur couleur vieux bronze, sans Christ, 15 X 39	80,00€		■	
CR76NI	Croix fine nickelée, avec Christ, 21 X 45	69,00€		■	
CROBRO25	Croix ogive, avec rose, en bronze	235,00€		■	
CROBRO29	Croix fine Lazare en métal nickelée, sans Christ, 17,5 X 45,5	49,00€		■	
CROBRO3	Croix hexagonale, en bronze, avec Christ, 15,5 X 38	215,00€		■	
CROBRO31	Croix fine Lazare en métal doré, avec Christ, 17,5 X 45,5	69,00€		■	
CROBRO4	Croix hexagonale, avec rose, en bronze	188,00€		■	
CROBRO40	Croix évasée, en bronze, avec rose	225,00€		■	
CROCOR	Croix cordon couleur vieux bronze, avec Christ, 21 X 46	89,00€		■	
CROCREX801	Christ en plastique, pour crémation, 12 X 18	25,00€		■	
CROCREX803	Croix Bercy couleur or, avec Christ, 20 X 49, pour crémation	45,00€		■	
CROGALZAMA	Croix galbée en zamac, couleur vieux bronze, 19 X 48	80,00€		■	
CROIBOISA4	Croix Sylva en bois clair mat (nature), sans Christ, 18,5 X 45	55,00€		■	
CROX213903	Croix large en fonte, couleur argent, avec Christ, 17 X 34	50,00€		■	
CROXBOIS01	Croix Sylva en bois vernis, sans Christ, 18,5 X 45	55,00€		■	
CROXBOISCH	Croix Sylva en bois vernis, avec Christ, 18,5 X 45	75,00€		■	
CROXHORIZO	Croix Horizon en fonte, avec Christ, finition nickel brillant	50,00€		■	
CVBOISVER	Cache-vis bois vernis, l'unité <i>Accessoire facultatif, compris dans le prix total du cercueil exposé ; peut être refusé, le cercueil est alors vendu au prix de la prestation obligatoire.</i> <i>En cas de pose de scellés, les scellés sont fixés sur 2 vis : ces 2 cache-vis ne sont donc ni fournis ni facturés.</i>	3,00€		■	
CVBOULELA	Cache-vis boule laiton, l'unité <i>Accessoire facultatif, compris dans le prix total du cercueil exposé ; peut être refusé, le cercueil est alors vendu au prix de la prestation obligatoire.</i> <i>En cas de pose de scellés, les scellés sont fixés sur 2 vis : ces 2 cache-vis ne sont donc ni fournis ni facturés.</i>	3,00€		■	
CVHARMLOR	Cache-vis Harmonie laiton/or, l'unité <i>Accessoire facultatif, compris dans le prix total du cercueil exposé ; peut être refusé, le cercueil est alors vendu au prix de la prestation obligatoire.</i> <i>En cas de pose de scellés, les scellés sont fixés sur 2 vis : ces 2 cache-vis ne sont donc ni fournis ni facturés.</i>	2,50€		■	
CVHARMPOR	Cache-vis Harmonie plastique or, l'unité <i>Accessoire facultatif, compris dans le prix total du cercueil exposé ; peut être refusé, le cercueil est alors vendu au prix de la prestation obligatoire.</i> <i>En cas de pose de scellés, les scellés sont fixés sur 2 vis : ces 2 cache-vis ne sont donc ni fournis ni facturés.</i>	1,50€		■	
CVPRESNI	Cache-vis pression nickelé, l'unité <i>Accessoire facultatif, compris dans le prix total du cercueil exposé ; peut être refusé, le cercueil est alors vendu au prix de la prestation obligatoire.</i> <i>En cas de pose de scellés, les scellés sont fixés sur 2 vis : ces 2 cache-vis ne sont donc ni fournis ni facturés.</i>	1,00€		■	
CVPRESVB	Cache-vis pression vieux bronze, l'unité <i>Accessoire facultatif, compris dans le prix total du cercueil exposé ; peut être refusé, le cercueil est alors vendu au prix de la prestation obligatoire.</i> <i>En cas de pose de scellés, les scellés sont fixés sur 2 vis : ces 2 cache-vis ne sont donc ni fournis ni facturés.</i>	1,00€		■	
EPIBLEBO01	Gerbe de blé double, en bronze	330,00€		■	
EPIBLEBO02	Gerbe de blé simple, en bronze	230,00€		■	
EPIBLEBOIS	Gerbe de blé, en bois clair	65,00€		■	
PLAIDEGRA	Personnalisation décorative (en couleur) de la plaque d'identité <i>La plaque réglementaire est comprise dans le prix du cercueil.</i>	60,00€		■	
ROSE7925VB	Rose en métal couleur vieux bronze, 15 X 39	89,00€		■	
ROSEBOIS	Rose en bois clair, 15 X 41	65,00€		■	

*	sur devis
---	-----------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
AME - AMENAGEMENTS					
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
ROSEBRO5	Roses en bronze, branche de 2 roses courbée, 40 cm	165,00€		■	
ROSEBRO7	Rose en bronze, tige coupée-pliée, 16 X 38,5	170,00€		■	
ROSEE13601	Rose et bouton en bronze massif	125,00€		■	
X77N11	Croix en métal, nickelée, avec Christ, 18 X 45	79,00€		■	
X77OR	Croix en métal couleur dorée, avec Christ, 18 X 45	79,00€		■	
X77SCOR1	Croix en métal, couleur dorée, sans Christ, 18 X 45	69,00€		■	
X77SCOR2	Croix en métal, nickelée, sans Christ, 18 X 45	69,00€		■	
X77VB	Croix avec Christ, en métal, couleur vieux bronze	100,00€		■	
XCRR68055	Croix avec Christ, en plastique imitation bronze	22,00€		■	
XCRR68056	Croix en métal couleur or, sans Christ, 17,5 X 63,5	29,00€		■	
XCRR68057	Rose en plastique, couleur or, 48 cm	22,00€		■	
CAP - CAPITONS					
CAP007NAT0	Capiton nature	159,00€		■	
CAPARALIA	Capiton modèle Aralia, motif épis de blé, polycoton	269,00€		■	
CAPCAMELIA	Capiton modèle Camélia, motif fleurs	249,00€		■	
CAPCENTA01	Capiton modèle Centauréa, coloris grenat/blanc	199,00€		■	
CAPCENTA02	Capiton modèle Centauréa, coloris bleu canard/blanc	199,00€		■	
CAPCENTAUR	Capiton modèle Centauréa, coloris gris/blanc	199,00€		■	
CAPDAHLIA	Capiton modèle Dahlia, coloris blanc	89,00€		■	
CAPFUSCH01	Capiton modèle Fuschia, coloris champagne	129,00€		■	
CAPFUSCH02	Capiton modèle Fuschia, coloris parme	129,00€		■	
CAPFUSCHIA	Capiton modèle Fuschia, coloris blanc	129,00€		■	
CAPGAURA	Capiton modèle Gaura, coloris bleu	169,00€		■	
CAPISIENNA	Capiton modèle Sienna, coloris écru et motifs colorés <i>En velours avec un grammage de 90 g/m2. Ouate 150 grammes.</i>	139,00€		■	
CAPMAJES02	Capiton modèle Majesta, coloris bleu	289,00€		■	
CAPSOCIAL	Capiton réf. 1990, ivoire	55,00€		■	
CER - CERCUEILS					
CERBOURGOG	Cercueil Bourgogne, tombeau chêne massif, ep 34mm, demi-teinte satinée <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 8 cache-vis boule laiton compris : 3244,00 euros.</i>	3 220,00€	■		
CERCAMIA	Cercueil Amia, en pin massif, ep 18 mm, teinté à l'eau, de forme lyonnaise <i>Caisse et dessus lisses ; couvercle plat, fond débordant. Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Aucun accessoire facultatif compris : le prix total est égal au prix de la prestation obligatoire.</i>	450,00€	■		
CERFR	Cercueil Fergis en pin massif, ep 22 mm, bois naturel, de forme parisienne <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Aucun accessoire facultatif compris : le prix total est égal au prix de la prestation obligatoire.</i>	750,00€	■		
CEROCTANT	Cercueil Octant, tombeau chêne massif, ep 27mm, ombrée satinée <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 8 cache-vis Harmonie laiton/or compris : 2130,00 euros.</i>	2 110,00€	■		
CERPARON	Cercueil Paron, parisien chêne massif, ep 27 mm, demi-teinte satinée <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 10 cache-vis pression vieux bronze compris : 1350,00 euros.</i>	1 340,00€	■		
CERPERNAY	Cercueil Pernay, parisien chêne massif, ep 27mm, ombrée satinée <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 10 cache-vis pression vieux bronze compris : 1504,00 euros.</i>	1 494,00€	■		
CERPRIMA	Cercueil Prima parisien teinté ciré, chêne massif, ep 27mm, demi teinte satinée <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 10 cache-vis pression nickelé compris : 1180,00 euros.</i>	1 170,00€	■		
CERSTAUBIN	Cercueil Saint-Aubin, tombeau chêne massif, ep 27mm, chêne clair satiné <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 10 cache-vis pression vieux bronze compris : 1927,00 euros.</i>	1 917,00€	■		
CERTOUP	Cercueil Tourny, tombeau chêne massif, ep 27mm, ombrée satinée <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 10 cache-vis pression vieux bronze compris : 1800,00 euros.</i>	1 790,00€	■		
CERVAILLON	Cercueil Vaillons, parisien chêne massif, ep 27mm, teinte claire finition satinée <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 10 cache-vis boule laiton compris : 2570,00 euros.</i>	2 540,00€	■		

*	sur devis	PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
---	-----------	-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
CER - CERCUEILS					
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
ZINC	Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur, installation comprise <i>Obligatoire uniquement en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet. En dehors de ces cas, un cercueil ordinaire suffit.</i>	495,00€	■		
CERCREMA - CERCUEIL CREMATION					
CERCARENE	Cercueil crémation Carène, de forme parisienne, ep 18mm, peuplier clair satiné <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 10 cache-vis Harmonie plastique or compris : 937,00 euros.</i>	922,00€	■		
CERCEPHE	Cercueil crémation Céphé, en peuplier, de forme parisienne, ep 18mm, teinte merisier satiné <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 10 cache-vis bois vernis compris : 1077,00 euros.</i>	1 047,00€	■		
CERCHINON	Cercueil crémation Chinon, tombeau sapin, ep 27mm, clair satiné <i>Cercueil avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité. Prix total du cercueil exposé, 8 cache-vis Harmonie plastique or compris : 1406,00 euros.</i>	1 394,00€	■		
RELIQ - RELIQUAIRES					
RELCF060	Reliquaire en pin, finition teintée, taille 0.60 m	130,00€		■	
RELCF062	Reliquaire en pin, finition teintée, taille 0.80 m	160,00€		■	
RELCF120	Reliquaire en pin, finition teintée, taille 1.20 m	190,50€		■	
4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL					
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
MEBANTIC01	Personnel pour mise en bière avant le jour des obsèques <i>Mise en bière réalisée lors d'un déplacement distinct du convoi (la veille ou plus tôt).</i>	140,00€		■	
MEBANTICIP	Personnel pour mise en bière le jour des obsèques, avant la levée de corps	80,00€		■	
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE					
AAG - CONVOI FUNERAIRE LOCAL					
CORCERREL7	Corbillard avec chauffeur-porteur <i>Forfait de 40 km aller-retour.</i>	485,00€		■	
CORCERREL9	Corbillard supplémentaire au convoi avec chauffeur-porteur <i>Forfait de 40 km aller-retour.</i>	485,00€		■	
CORREPRCON	Corbillard pour reprise de convoi vers le cimetière avec chauffeur-porteur <i>Forfait de 40 km aller-retour.</i>	399,00€		■	
REMIURNE7	Corbillard et son chauffeur pour mise en place de l'urne dans un lieu de mémoire <i>Travaux de cimetière non compris.</i>	380,00€		■	
VOIDEU7	Véhicule funéraire avec chauffeur pour livraison de cercueil	185,00€		■	
VOIDEU9	Personnel et son déplacement pour une mise en place de l'urne dans un lieu de mémoire <i>Forfait pour 40 km aller-retour, en véhicule léger.</i>	190,00€		■	
AAJ - TRANSPORT APRES MISE EN BIÈRE					
KMP7	Transport après mise en bière longue distance <i>Au-delà du forfait de 40 kilomètres (aller-retour) ; par kilomètre supplémentaire parcouru.</i>	1,68€		■	
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
PORARRCOR1	Supplément de temps de personnel pour un convoi hors zone (au-delà de 20 km de l'agence) <i>Forfait par convoi, couvrant le temps de déplacement supplémentaire du personnel ; kilométrage facturé en sus.</i>	415,00€		■	

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE					
FPR - FOURNITURES DE PRESENTATION					
MDISPOEQUI	Mise à disposition et installation d'équipements pour cérémonie <i>Sonorisation, tentes, chaises, parapluie. Sans supplément.</i>	*		■	
REGTABSIG	Table et registre de condoléances pour cérémonie <i>Sans supplément.</i>	*		■	
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
AIDEMCACC	Aide et accompagnement d'un maître de cérémonie <i>Pour toute intervention telle qu'une exhumation, un départ ou une arrivée.</i>	260,00€		■	
MAITCECM01	Maître de cérémonie	260,00€		■	
MAITCERREP	Maître de cérémonie pour reprise de convoi <i>Avec cérémonie au départ ou à l'arrivée.</i>	160,00€		■	
PORCER4	Équipe de deux porteurs au convoi	300,00€		■	
PORCER5	Équipe de 4 porteurs au lieu de départ ou au lieu d'arrivée	415,00€		■	
PORTCIVEX	Un porteur au convoi	150,00€		■	

* sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
7A - INHUMATION					
ACO - HOUSSES					
HOUSEXHBLE	Housse d'exhumation	95,00€		■	
CAV - CAVEAU					
CAVDOU10P	Caveau cases doubles 10 places avec jeu de dalles en fermeture (sur devis)	*		■	
CAVDOU2P	Caveau cases doubles 2 places avec jeu de dalles en fermeture (sur devis)	*		■	
CAVDOU4P	Caveau cases doubles 4 places avec jeu de dalles en fermeture (sur devis)	*		■	
CAVDOU6P	Caveau cases doubles 6 places avec jeu de dalles en fermeture (sur devis)	*		■	
CAVDOU8P	Caveau cases doubles 8 places avec jeu de dalles en fermeture (sur devis)	*		■	
CAVMANU	Supplément pour terrassement manuel, fourniture et pose de caveau, par place <i>Appliqué uniquement lorsque l'emplacement n'est pas accessible à l'engin de terrassement ; constat fait lors de la visite préalable gratuite et porté au devis avant toute commande</i>	600,00€		■	
CAVSIM1P	Caveau case simple 1 place avec un jeu de dalles en fermeture <i>Prix pour un emplacement accessible à l'engin de terrassement ; à défaut, supplément CAVMANU par place.</i>	1 190,00€		■	
CAVSIM2P	Caveau case simple 2 places avec un jeu de dalles en fermeture <i>Prix pour un emplacement accessible à l'engin de terrassement ; à défaut, supplément CAVMANU par place.</i>	1 670,00€		■	
CAVSIM3P	Caveau case simple 3 places avec un jeu de dalles en fermeture <i>Prix pour un emplacement accessible à l'engin de terrassement ; à défaut, supplément CAVMANU par place.</i>	2 100,00€		■	
CAVSIM4P	Caveau case simple 4 places avec un jeu de dalles en fermeture <i>Prix pour un emplacement accessible à l'engin de terrassement ; à défaut, supplément CAVMANU par place.</i>	2 875,00€		■	
CAVSIM5P	Caveau case simple 5 places avec un jeu de dalles en fermeture <i>Prix pour un emplacement accessible à l'engin de terrassement ; à défaut, supplément CAVMANU par place.</i>	3 390,00€		■	
CAVSIM6P	Caveau case simple 6 places avec un jeu de dalles en fermeture (sur devis) <i>Au-delà de cinq places, la profondeur de fouille impose un terrassement et un blindage spécifiques ; prix établi au devis après visite préalable gratuite.</i>	*		■	
JEUDAL3	Fourniture d'une dalle pleine 100 x 200 en ciment (sur devis)	*		■	
SCELLEJEUD	Scellement d'un jeu de dalle	95,00€		■	
GRA - GRAVURE					
DEPOSEPLAQ	Dépose et repose plaque pour gravure	45,00€		■	
GRALETDOP1	Gravure lettres dorées à la feuille d'or sur plaque de granit ou marbre 1 à 2,5 cm <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	11,25€		■	
GRALETDOP2	Gravure lettres dorées à la feuille d'or sur plaque de granit ou marbre 2,6 à 3,5 cm <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	13,50€		■	
GRALETDOPL	Gravure lettres dorées à la feuille d'or sur plaque de granit ou marbre <i>Prix par lettre d'une commande d'au moins 100 lettres. Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	8,80€		■	
GRALETDOR1	Gravure lettres dorées à la feuille d'or sur granit ou marbre 3,5 à 5 cm hauteur <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	15,00€		■	
GRALETDORG	Gravure lettres dorées à la feuille d'or sur granit ou marbre 2,5 à 3 cm hauteur <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	13,50€		■	
GRALETPEI1	Gravure lettres peintes sur pierre ou marbre 3,5 à 5 cm hauteur <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	14,25€		■	
GRALETPEI2	Gravure lettres peintes sur plaque de granit ou marbre 2,6 à 3,5 cm <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	12,50€		■	
GRALETPEIN	Gravure lettres peintes sur pierre ou marbre 2,5 à 3 cm hauteur <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	12,50€		■	
GRALETPEIP	Gravure lettres peintes sur plaque de granit ou marbre 1 à 2,5 cm <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	10,60€		■	
GRAPINA2	Gravure nature sur pierre au centimètre sur devis <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	*		■	
GRAPIPE1	Gravure peinture sur pierre hauteur 3 cm sur devis <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	*		■	
GRAV24CHIF	Gravure forfait 2 ou 4 chiffres <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	88,50€		■	
GRAVCR15X9	Croix 15 X 9,5 cm, gravée à l'or fin <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i>	100,00€		■	
GRAVCRO26	Croix simple 26 X 15 cm, gravée à l'or fin	160,00€		■	

* sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
GRA - GRAVURE					
7A - INHUMATION					
GRAVCROI26	<i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i> Croix 26 X 15 cm, gravée en blanc	125,00€		■	
GRAVMONOGR	<i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i> Gravure monogramme sur granit (2 lettres dorées à la feuille d'or)	55,00€		■	
GRAVMOTIF	<i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i> Gravure d'un motif sur devis	*		■	
GRAVURE	<i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars.</i> Gravure sur devis	*		■	
PLAQMARBRE	Fourniture d'une plaque en marbre carrare sur devis	*		■	
POLISSAGE	Polissage stèle <i>Polissage stèle en atelier pour effacer gravure existante avant de regravier</i>	495,00€		■	
RECCARA2	Rechampissage des caractères à la feuille d'or sur granit 3.5 à 5 cm	11,00€		■	
RECHCAR1	Rechampissage des caractères à la feuille d'or sur granit 2.5 à 3.5	9,00€		■	
RECHCREP01	Rechampissage d'un motif en blanc sur stèle	100,00€		■	
RECHCREPIS	Rechampissage d'une croix avec épis de blé, à l'or fin	144,00€		■	
REDORURCRO	Redorure à la feuille d'or d'une croix fine jusqu'à 30 cm <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars (le froid et la pluie compliquent ce type de travail au cimetière)</i>	75,00€		■	
REDORURE	Redorer à la feuille d'or les lettres existantes de 2 à 3 cm <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars (le froid et la pluie compliquent ce type de travail au cimetière)</i>	7,35€		■	
REDORURE2	Redorer à la feuille d'or les lettres existantes de 3,5 à 5 cm <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars (le froid et la pluie compliquent ce type de travail au cimetière)</i>	9,25€		■	
REDORUREMO	Redorure à la feuille d'or d'un motif sur devis <i>Délai de réalisation : 2 mois ; 4 mois pour une commande passée entre le 1er novembre et le 31 mars (le froid et la pluie compliquent ce type de travail au cimetière)</i>	*		■	
MON - MONUMENT					
CAVELITE	Fourniture d'une plaque provisoire 59 x 59 cm personnalisée en aluminium brossé <i>Montant déductible à l'achat du monument funéraire.</i>	450,00€		■	
CAVELITE1	Fourniture d'une plaque provisoire 145 x 74 cm personnalisée en aluminium brossé <i>Montant déductible à l'achat du monument funéraire.</i>	550,00€		■	
MTCIN	Fourniture et pose d'un monument cinéraire (sur devis)	*		■	
MTCOLUMBAR	Fourniture d'un columbarium (sur devis)	*		■	
MTJDBTOMBA	Fourniture et pose d'un monument funéraire (sur devis)	*		■	
PLINTHE	Fourniture et pose de Plinthes sur devis	*		■	
POSECOLUMB	Pose d'un columbarium sur devis	*		■	
POSEMANU	Supplément pour pose manuelle d'un monument <i>Appliqué uniquement lorsque l'emplacement n'est pas accessible au matériel de levage ; constat fait lors de la visite préalable gratuite et porté au devis avant toute commande</i>	*		■	
POSEMTCIN	Pose monument cinéraire	250,00€		■	
POSEMTINH	Pose d'un monument funéraire	450,00€		■	
TAMP	Fourniture d'une plaque provisoire 74 x 145 cm personnalisée en aluminium brossé <i>Montant déductible à l'achat du monument funéraire.</i>	550,00€		■	
MON STOCK - MONUMENT STOCK					
AR2LANH1	Fourniture d'un monument funéraire AR2 en granit Lanhélin <i>Monument AR2 en granit Lanhélin (Bretagne) composé d'un jeu de bordure prie-dieu 100 x 200 x 15 cm de hauteur, d'une tombale 80 x 155 x 5/7 cm de hauteur et d'une stèle 90 x 10 x 70 cm de hauteur.</i> <i>Hors pose et hors semelle.</i>	2 490,00€		■	
MONUSTOC10	Fourniture d'un monument funéraire AM2 en granit Helenium Red	3 100,00€		■	

*	sur devis
---	-----------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
MON STOCK - MONUMENT STOCK					
7A - INHUMATION					
MONUSTOC11	<p>Monument 100 X 200 cm comprenant un soubassement avec espace pour jardinière, une tombale et une stèle doucine, en granit Helenium Red.</p> <p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire Eptis en Helenium Red</p> <p>Monument 100 X 200 cm composé d'un soubassement surmonté d'une tombale en arrondis, d'un socle et d'une stèle, le tout sculpté d'un motif cascade, en granit Helenium Red.</p>	5 290,00€		■	
MONUSTOC12	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire Éole en granits Hellebore Indien et Tilleul Grey</p> <p>Monument 50 X 80 cm composé d'une tombale surmontée d'une plaque, d'une stèle bicolore en deux parties séparées, en granits Hellebore Indien et Tilleul Grey.</p>	1 250,00€		■	
MONUSTOC13	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire Hommage en granit Hellebore Indien</p> <p>Monument cinéraire 50 x 80 cm comprenant une stèle ronde creuse gravée de motifs floraux (roses) et d'une tombale en pente.</p>	2 465,00€		■	
MONUSTOC14	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire Odalia en granit Viscount White</p> <p>Monument 100 X 200 cm comprenant un soubassement avec espace pour jardinière, une tombale et une stèle doucine sculptée, en granit Viscount White.</p>	3 465,00€		■	
MONUSTOC15	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire Opareva en granits Hellebore Indien et Mass Blue</p> <p>Monument 50 x 80 cm comprenant une tombale et une stèle bicolore en granits Hellebore Indien et Mass Blue.</p>	1 350,00€		■	
MONUSTOC16	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire Tilem en granit Inula foncé</p> <p>Monument 100 X 200 cm comprenant un soubassement avec espace pour jardinière, une tombale, un socle surmonté d'une stèle, en granit Inula foncé.</p>	3 400,00€		■	
MONUSTOC17	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire Tombale Croix Moderne en granit Lanhélin</p> <p>Monument 100 X 200 cm se composant d'une tombale Croix moderne en granit Lanhélin.</p>	4 200,00€		■	
MONUSTOC18	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire Libelis en granit Zinnia</p> <p>Monument cinéraire 50 X 80 cm comprenant une tombale surmontée d'une stèle doucine chanfreinée, en granit Zinnia.</p>	800,00€		■	
MONUSTOC19	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire Néon en granit Lantana</p> <p>Monument 100 X 200cm comprenant un soubassement avec espace pour jardinière, une tombale, un socle surmonté d'une stèle, en granit Lantana.</p>	3 385,00€		■	
MONUSTOC20	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire Memoria en granit Helenium Red</p> <p>Monument 60 X 80 cm comprenant une tombale surmontée d'une stèle en forme de livre ouvert, en granit Helenium Red.</p>	990,00€		■	
MONUSTOC21	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire Reb en granit Bohus</p> <p>Monument 50 X 80 cm composé d'une tombale et d'une stèle de forme arrondis, en granit Bohus.</p>	790,00€		■	
MONUSTOC22	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire Bahamas en granits Noir d'Afrique et Viscount White</p> <p>Monument 100 x 200 comprenant une tombale surmontée d'un élément de forme arrondie en granit Noir d'Afrique, un socle en granit Viscount White et une stèle de forme ronde agrémentée de motifs lithogravés blancs en granit Noir d'Afrique.</p>	5 750,00€		■	
MONUSTOC23	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire Knoram en granits Rose Lumière et Noir Fin</p>	3 150,00€		■	

*	sur devis
---	-----------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
MON STOCK - MONUMENT STOCK					
7A - INHUMATION					
MONUSTOC24	<p>Monument 100 X 200 comprenant une tombale en Noir Fin, surmontée de deux éléments en granit Rose Lumière, d'un socle et d'une stèle doucine agrémentée d'un motif floral lithographé en blanc, en granit Rose Lumière.</p> <p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire 91252 E1 en granit Helenium Red</p> <p>Monument 50 x 80 cm comprenant une tombale surmontée d'une stèle en forme de livre, en granit Helenium Red.</p>	990,00€		■	
MONUSTOC25	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire Cara en granit BS4 (noir)</p> <p>Monument 50 X 80 cm comprenant une tombale surmontée d'une stèle en forme de flamme, en granit BS4 (noir).</p>	1 400,00€		■	
MONUSTOCK1	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire B100 en granit Black Krisne</p> <p>Monument 100 X 200 comprenant une stèle et son socle, une tombale, un soubassement avec espace pour jardinière ; posé sur une semelle de 140 X 240 cm.</p>	4 200,00€		■	
MONUSTOCK2	<p>Hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire OD802 en Helenium Red et Noir d'Afrique</p> <p>Monument 60 X 80 cm composé d'une tombale et d'une stèle en granit Helenium Red en forme de coeur doublé d'un coeur plus petit en granit Noir d'Afrique.</p>	1 600,00€		■	
MONUSTOCK3	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire OD816 en granits Helenium Red et Noir Fin</p> <p>Monument 100 x 200 comprenant une stèle en granit Noir fin en forme de coeur agrémentée d'un arbre de vie en acier, une tombale en granit helenium Red et un soubassement en granit Noir Fin.</p>	5 200,00€		■	
MONUSTOCK4	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire Aede en granit Russelia Dalva</p> <p>Monument 50 X 80 cm comprenant une stèle avec un motif lithographé doré, et une tombale en granit Russelia Dalva.</p>	1 400,00€		■	
MONUSTOCK5	<p>Hors pose et hors semelle.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire Olian en granits Wisteria et Hellebore Indien</p> <p>Monument 100 X 200 composé d'une tombale en granit Wisteria surmontée de deux éléments en granits Hellebore Indien et Wisteria sur lesquels repose une stèle en granit Hellebore Indien.</p>	4 790,00€		■	
MONUSTOCK6	<p>Hors pose et hors semelle.</p> <p>Fourniture d'un monument cinéraire 61252 E1 en granit Helenium Red</p> <p>Monument 50 X 80 cm comprenant une tombale et une stèle en forme de livre en granit Helenium Red.</p>	990,00€		■	
MONUSTOCK7	<p>Hors pose et hors semelle.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire Éco en granit du Tarn Saint-Salvy</p> <p>Monument 100 x 200 cm comprenant un soubassement, une tombale et une stèle doucine, chanfreinée en granit du Tarn saint-Salvy.</p>	1 650,00€		■	
MONUSTOCK8	<p>Fourniture d'un monument funéraire Caléa en granit Jaborosa</p> <p>Monument 100 X 200 composé d'un soubassement, d'une tombale et d'une stèle en granit Jaborosa.</p>	3 400,00€		■	
MONUSTOCK9	<p>Hors semelle et hors pose.</p> <p>Fourniture d'un monument funéraire AP25 en granit Verbena</p> <p>Monument 100 X 200 cm comprenant un soubassement avec espace pour jardinière, une tombale, un socle et une stèle en granit Verbena.</p> <p>Hors semelle et hors pose.</p>	2 700,00€		■	
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
POREXH3	<p>Personnel pour opération de réduction de corps</p> <p>Action de réduction d'un défunt déjà inhumé depuis plus de 5 ans et dont les restes mortels peuvent être réunis dans un contenant de type reliquaire plus petit qu'un cercueil.</p> <p>Hors frais de reliquaire ; tarif par corps.</p>	225,00€		■	
POREXH4	<p>Personnel pour exhumation d'un cercueil entier</p> <p>Hors frais de creusement de fosse ou de casse de jeux de dalles ; tarif par corps.</p>	425,00€		■	
* sur devis					
PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	P O	PNO	ST
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
7A - INHUMATION					
PROFTRACIM	Personnel pour inhumation : professionnel pour travaux de cimetière	80,00€	■		
SEM - SEMELLE					
POSESEMGRA	Pose d'une semelle en granit	450,00€		■	
SEMCIMDOU	Semelle en ciment double (sur devis)	*		■	
SEMCIMENT1	Pose de fondations en ciment	670,00€		■	
SEMCIN	Fourniture et pose d'une semelle cinéraire en granit (sur devis)	*		■	
SEMINHGR01	Fourniture d'une semelle granit (sur devis)	*		■	
SEMINHGRAN	Fourniture et pose d'une semelle granit (sur devis)	*		■	
TRC - TRAVAUX DE CIMETIERE					
BETONPROPR	Béton de propreté	350,00€		■	
CASSECAVEA	Casse, évacuation et réfection de la chape en ciment et fourniture de graviers	600,00€		■	
CASSEMELLE	Casse de la semelle et évacuation (sur devis)	*		■	
CREUSCATA3	Creusement mécanique profondeur 2,5 m (3 places) et comblement de la fosse <i>Emplacement accessible à l'engin.</i>	1 295,00€	■		
CREUSCATC1	Creusement mécanique profondeur 1,50 m (une place) et comblement de la fosse <i>Emplacement accessible à l'engin de creusement.</i>	695,00€	■		
CREUSCATC2	Creusement mécanique profondeur 2 m (deux places) et comblement de la fosse <i>Emplacement accessible à l'engin.</i>	995,00€	■		
CREUSCATD1	Creusement manuel (emplacement non accessible à l'engin), profondeur 1,50 m (une place) <i>Comblement de la fosse compris. S'applique lorsque l'emplacement n'est pas accessible à l'engin ; le constat est porté au devis.</i>	995,00€	■		
CREUSCATD2	Creusement manuel (emplacement non accessible à l'engin), profondeur 2 m (deux places) <i>Comblement de la fosse compris. S'applique lorsque l'emplacement n'est pas accessible à l'engin ; le constat est porté au devis.</i>	1 295,00€	■		
DEPCASS	Dépose d'un monument 200x100 cm (hors casse semelle), évacuation et traitement	499,00€		■	
DEPCASS1	Dépose d'une stèle en pierre ou granit (150 cm hauteur maximale), évacuation et traitement	300,00€		■	
DRMONU2	Dépose repose monument 200x100 cm pierre ou granit	780,00€		■	
DRMONUSP	Dépose repose monuments spéciaux ou coffret en granit (sur devis)	*		■	
OFCAV	Ouverture et fermeture de caveau (sans monument) pour inhumation	320,00€	■		
OFCHAPELLE	Ouverture et fermeture d'une chapelle pour inhumation <i>Prix établi sur devis après visite préalable gratuite de la chapelle, remis à la famille avant toute intervention. L'ouverture comprend la porte et la trappe ou dalle d'accès au caveau, puis la fermeture après l'inhumation, sans descellement de maçonnerie. Les travaux supplémentaires constatés lors de la visite (descellement ou réfection de maçonnerie, dépose d'autel ou de mobilier, étalement) sont chiffrés à part sur ce même devis.</i>	*	■		
OFMONU2	Ouverture et fermeture d'un caveau avec monument en pierre ou en granit <i>Monument de 200 X 100 cm au plus, sur un emplacement accessible au matériel de levage.</i>	480,00€	■		
OFMONU3	Ouverture, fermeture d'un caveau avec monument en pierre ou en granit, emplacement difficile d'accès <i>Monument de 200 X 100 cm au plus. Emplacement non accessible au matériel de levage ; le constat est porté au devis.</i>	680,00€	■		
OFMONUSP	Ouverture et fermeture de caveau avec monument hors dimensions ou de conception particulière <i>Monument de plus de 200 x 100 cm au sol, ou dont les éléments sont collés ou scellés entre eux, ou monument en coffre de granit. Manutention supplémentaire constatée lors de la visite préalable gratuite : chiffrée au devis avant toute intervention.</i>	680,00€	■		
PLAQIDCAV	Plaque d'identité collée sur caveau <i>Plaque d'identité en plastique ABS collée au silicone sur caveau sans monument. Déplacement au cimetière non inclus tarif pour fourniture en complément d'une opération d'ouverture/fermeture de caveau</i>	25,00€		■	
REFECJOINT	Réfection de tous les joints d'un monument <i>A l'occasion d'une inhumation en caveau ou en pleine terre.</i>	80,00€		■	
SCEJEUDAL	Fourniture et scellement d'un jeu de dalles pour inhumation ou exhumation	199,00€		■	
SIGNEREM01	Signe de remarque en bois (sapin) avec plaque identité personnalisée par sublimation.	145,00€		■	
SIGNEREMAR	Signe de remarque en bois (sapin) avec plaque identité gravée.	85,00€		■	
TRM - TRAVAUX MARBRERIE (HORS CONVOI)					
CASEVACAVE	Casse d'un caveau, évacuation et traitement	500,00€		■	
DESCDALLE	Ouverture de sépulture pour vérification nombre de places	250,00€		■	
DRMPG	Dépose et repose d'un monument en pierre ou granit (sur devis)	*		■	

* sur devis

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
TRM - TRAVAUX MARBRERIE (HORS CONVOI)					
7A - INHUMATION					
	<i>Monument au-delà de 200x100 cm ou difficile d'accès.</i>				
GRAVILLON	Sac de gravillons (25kg)	25,00€		■	
JEUDAL2	Fourniture et scellement d'un jeu de dalles	199,00€		■	
	<i>Hors cadre d'une inhumation.</i>				
PERSCASDAL	Personnel pour casse d'un jeu de dalles	225,00€		■	
SEMCIM	Pose d'une semelle en ciment	895,00€		■	

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	P.O	PNO	ST
7B - CRÉMATION					
CAV - CAVEAU					
CAVURN50	Cavurne 50 x 50 cm, contenance de 4 urnes maximum <i>Hors semelle.</i>	465,00€		■	
CAVURNE	Cavurne 80 x 80 cm, pour 6 urnes maximum <i>Hors semelle.</i>	575,00€		■	
COLOM	Refuge en granit pour urne 30 x 30 x 34	1 250,00€		■	
PPO - PERSONNEL ET PORTEURS					
DISPERSI01	Dispersion de cendres dans l'espace aménagé (jardin du souvenir)	50,00€	■		
PERSCREM01	Personnel pour crémation (un agent) <i>Compris dans le convoi.</i>	*	■		
TRC - TRAVAUX DE CIMETIERE					
CREUSDEURN	Creusement pour dépôt d'urne <i>Comblement de la fosse compris.</i>	75,00€	■		
OFPMGPIU	Ouverture et fermeture partielles d'un monument en pierre ou en granit pour inhumation d'urne	350,00€	■		
OFPMGPIU1	Ouverture et fermeture d'un cavurne	350,00€	■		
OFPMGPIU2	Ouverture et fermeture d'un cavurne avec monument cinéraire	480,00€	■		
OUVFERCOLO	Ouverture et fermeture d'une case de columbarium pour dépôt d'urne	85,00€	■		
SCELURNEMT	Scellement d'une urne sur monument	85,00€	■		
URN - URNES					
AGMURNE001	Urne en verre grise et rose	395,00€	■		
AGMURNE002	Urne en céramique blanche et coeur de papillon	230,00€	■		
AGMURNE003	Urne en céramique beige et coquelicots	230,00€	■		
AGMURNE004	Urne en céramique marron, mer de roses	230,00€	■		
AGMURNE005	Urne en céramique beige et colombe	230,00€	■		
AGMURNE006	Urne en céramique taupe et colombe	190,00€	■		
AGMURNE007	Urne en verre blanche avec coeur de roses	395,00€	■		
AGMURNE008	Urne en céramique grise, rose de la mémoire	395,00€	■		
AGMURNE009	Urne en céramique blanche et ornements	150,00€	■		
AGMURNE010	Urne en céramique beige, orchidées	220,00€	■		
AGMURNE011	Urne en céramique grise, ornement	150,00€	■		
PLAURNGRA	Plaque gravée pour urne	12,00€	■		
UR 0106	Urne lignine de bois <i>couleur noire ou grise</i>	115,00€	■		
UR007BLE00	urne alu Albone bleu	69,00€	■		
UR007ROU00	urne alu albone rouge	69,00€	■		
UR007ROU01	urne aluminium albone pour reprises administratives	32,00€	■		
UR039ROU00	urne Sylva rouge	99,00€	■		
UR039ROU01	urne Sylva BLEUE	99,00€	■		
UR039ROU02	urne Sylva BLANCHE	99,00€	■		
URCF01ALU1	Urne alu bleu Lystis	69,00€	■		
URCFALU1	Urne alu blanc Lystis	69,00€	■		
URFFBOISF	Urne Bois clair chene FF	220,00€	■		
URLAINACR1	Urne laiton cylindrique couleur argent et nacre	225,00€	■		
URN036ARG0	urne IPSUM feuille d'argent	90,00€	■		
URNCFMET01	Urne laiton cylindrique couleur argent sculpté (#BRISSAC 9508)	250,00€	■		
URNCFMET02	Urne laiton cylindrique couleur argent et anthracite, fleurs de lys gravées à la main (#LAGOS 21421)	250,00€	■		
URNE078	Urne marron marbré	162,00€	■		
URNE369	Urne carré orchidée violet	338,00€	■		
URNE56	Urne carton pour dispersion divers décors	55,00€	■		
URNE665	Urne terre cuite arums	225,00€	■		
URNE799	Urne bio	105,00€	■		
URNE808	Urne goutte d'eau or	162,00€	■		
URNE81	Urne CLAIROBSCUR aluminium - décor bois	155,00€	■		
URNE810	Urne bougie or	165,00€	■		
URNE85	Urne soluble blanche	116,00€	■		
URNE9696	URNE CUBE NOIR ET ARGENT	165,00€	■		
URNEA1042	Urne papillon perle blanc	295,00€	■		
URNEA505	Urne étain à rayures	250,00€	■		
URNEA562	Urne oiseau argent poli tête haute	375,00€	■		
*	sur devis				

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
URN - URNES					
7B - CRÉMATION					
URNEDEL1	Urne ROSE UL14	198,00€	■		
URNEDEL11	URNE - PORCELAINE AVEC FEUILLES COULEUR VERTE	155,00€	■		
URNEDEL3	URNE - GALUCHAT VERTE	205,00€	■		
URNEDEL4	URNE - MULTICOLORS DOMINANCE DE BLEU	178,00€	■		
URNEDEL7	URNE - STRIEE NOIRE	155,00€	■		
URNEDEL8	URNE - ZEPHIRE BLEUE	190,00€	■		
URNEGRA01	Urne granit noir carré <i>Granit Indian Black</i>	225,00€	■		
URNEGRA02	Urne en granit carrée avec marguerite sculptée <i>Granit Hellebore indian Black</i>	250,00€	■		
URNEGRAN01	Urne colonne granit noir plaquette céramique sans texte	365,00€	■		
URNEGRAN02	urne sculptée marguerite granit Helenium Red	250,00€	■		
URNEGRAN03	Urne sculptée marguerite, granit Verbena	250,00€	■		
URNELAITON	Urne laiton royal fleurs	225,00€	■		
URNES847	URNE TULIPE ROSE ET ARGENT	291,00€	■		
URNES848	URNE COEUR ROSE AVEC CRISTAL	463,00€	■		
URNES849	URNE ARGENT PERLE LAVANDE	365,00€	■		
URNETA1N1	Urne Métal 20X27cm 4L Noir et Doré Mat	225,00€	■		
URNGRA03	Urne en granit sculptée motif Marguerite <i>Dimension 29x17x17 contenance 4L</i> <i>EN granit MASS BLUE</i>	250,00€	■		
URNISPBRO1	Urne IPSUM feuille d'argent et bronze	90,00€	■		
URNSU1728	Urne granit carrée granit Mass Blue (VERBENA) - 29x18x18 cm	225,00€	■		
URNSU1729	Urne granit carrée granit Helenium Red/Himalaya rouge - 29x18x18 cm	225,00€	■		

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES					
AAB - CHAMBRE FUNERAIRE					
CHAMBFUCHA	Chambre funéraire de Chablis <i>boulevard du docteur Tacussel</i>	*		■	
AAN - FUNERARIUM					
CHAMBMORJO	Chambre Mortuaire Hôpital de Joigny <i>Par jour, à compter du 4ème jour suivant le décès.</i>	50,00€		■	
CHAMBMORT2	Chambre Mortuaire Hôpital de SENS <i>Par jour, à compter du 4ème jour suivant le décès.</i>	60,00€		■	
CHAMBMORT3	Chambre Mortuaire C.H. Auxerre <i>Par jour, à compter du 4ème jour suivant le décès.</i>	52,00€		■	
CHAMBMORT5	Chambre Mortuaire C H U Le Bocage <i>Par jour, à compter du 4ème jour suivant le décès.</i>	75,00€		■	
CHAMBMORT6	Chambre Funéraire JOIGNY (en fonction de la durée du séjour) <i>3, boulevard Lesire Lacam 89300 JOIGNY</i>	*		■	
CHAMBMORT7	Chambre Funéraire AUXERRE (en fonction de la durée du séjour) <i>19, rue des Conches 89000 AUXERRE</i>	*		■	
CHAMBMORT8	Chambre Funéraire JOIGNY (en fonction de la durée du séjour) <i>49-51, avenue Charles de Gaulle 89300 JOIGNY</i>	*		■	
CHAMMORL01	Frais de laboratoire pour toilette ou soins CH Sens	60,00€		■	
CHAMMORLAB	Frais de laboratoire pour toilette ou soins CH Auxerre	60,00€		■	
CRM - CREMATION					
CREMATOR	Redevance de crémation (sur devis, hors départements 45, 89) <i>Montant fixé par le gestionnaire du crématorium choisi, reporté au devis selon son tarif en vigueur et avancé sans majoration, sur justificatif. Due en cas de crémation.</i>	*	■		
CREMATOR11	Redevance de crémation, Crématorium d'Auxerre, avec recueillement	783,00€	■		
CREMATOR12	Redevance de crémation, Crématorium de Joigny, avec recueillement	857,78€	■		
CREMATOR14	Redevance de crémation adulte, Crématorium d'Amilly, avec recueillement	637,93€	■		
CREMATOR15	Crémation d'un cercueil après exhumation plus de 5 ans, Crématorium de Joigny	242,63€		■	
CREMATOR16	Crémation d'un cercueil après exhumation moins de 5 ans, Crématorium de Joigny	612,61€		■	
CREMATOR17	Redevance de crémation enfant (1 à 12 ans), Crématorium de Joigny, avec recueillement	242,63€	■		
CREMATOR18	Redevance de crémation enfant (moins de 1 an), Crématorium de Joigny, avec recueillement	121,30€	■		
CREMATOR19	Redevance de crémation, Crématorium d'Auxerre, sans recueillement	660,00€	■		
CREMATOR20	Redevance de crémation, Crématorium d'Auxerre, pour personne dépourvue de ressources <i>Domiciliée à Auxerre ; aucune redevance n'est facturée par le gestionnaire dans ce cas.</i>	*	■		
CREMATOR21	Redevance de crémation enfant (1 à 12 ans), Crématorium d'Auxerre, avec recueillement	258,00€	■		
CREMATOR22	Redevance de crémation enfant (1 à 12 ans), Crématorium d'Amilly, avec recueillement	349,64€	■		
CREMATOR23	Redevance de crémation enfant (moins de 1 an), Crématorium d'Amilly, avec recueillement <i>Aucune redevance n'est facturée par le gestionnaire pour un enfant de moins d'un an.</i>	*	■		
CREMAUXCUR	Conservation de l'urne au crématorium d'Auxerre, forfait jusqu'à 12 mois	117,00€		■	
CREMRETRO1	Utilisation de la salle de convivialité Crématorium d'Auxerre	70,00€		■	
CREMSALLE1	Location salle de recueillement pour obsèques sans crémation (Crématorium d'Auxerre)	194,00€		■	
CREMSALLE2	Location salle de recueillement et accompagnement (Crématorium d'Auxerre) <i>Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.</i>	123,00€		■	
DISPERSIO1	Dispersion de cendres au jardin du souvenir, Crématorium de Joigny	46,10€	■		
DISPERSIO2	Dispersion de cendres dans l'espace aménagé, Crématorium d'Auxerre	123,00€	■		
GRAVJARDC1	Gravure sur l'arche en granit "Arc en ciel", Crématorium d'Auxerre	777,00€		■	
INS - INSERTION					
PRESSE1115	Insertion dans la presse - L'YONNE REPUBLICAINE <i>Prix fixé par le journal selon le nombre de lignes, communiqué sur devis et avancé sans majoration, sur justificatif.</i>	*		■	
MAR - MARBRIERS					
MARBRERI	Marbrerie (sur devis) <i>Travaux commandés à un marbrier tiers.</i>	*		■	
VAC - VACATION DE POLICE					
VACATION	Vacation de police (à définir selon la mairie)	*	■		
*	sur devis				

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

PO	Prestation obligatoire	PNO	Prestation non obligatoire	ST	Prestation sous-traitée
-----------	------------------------	------------	----------------------------	-----------	-------------------------

Article	Libellé	Prix TTC	PO	PNO	ST
VAC - VACATION DE POLICE					
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES					
	<i>Due lorsque la fermeture et le scellement du cercueil se font sous la surveillance d'un agent de police : en cas de crémation, ou lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt en l'absence d'un membre de la famille (CGCT, art. L. 2213-14). Montant fixé par la mairie, entre 20 et 25 euros (art. L. 2213-15), avancé sans majoration.</i>				
VACATION13	Vacation de police Mairie de Champvallon	25,00€	■		
VACATION15	Vacation de police Mairie de Charny	25,00€	■		
VACATION19	Vacation de police Mairie de Fontainebleau	23,00€	■		
VACATION21	Vacation de police Mairie de Dijon	20,00€	■		
VACATION24	Vacation de police Mairie de Migennes	20,00€	■		
VACATION26	Vacation de police Mairie de Monéteau	25,00€	■		
VACATION28	Vacation de police Mairie de Poilly sur Tholon	20,00€	■		
VACATION31	Vacation de police Mairie de Saint Florentin	22,00€	■		
VACATION32	Vacation de police Mairie de Joigny	20,00€	■		
VACATION33	Vacation de police Mairie d'Aillant sur Tholon	25,00€	■		
VACATION34	Vacation de police Mairie d'Auxerre	22,00€	■		
VACATION38	Vacation de police Mairie de Sens	20,00€	■		
VACATION39	Vacation de police Mairie de Tonnerre	20,00€	■		
VACATION40	Vacation de police Mairie de Toucy	25,00€	■		
VACATION42	Vacation de police Mairie de Villeneuve sur Yonne	20,00€	■		
VACATION44	Vacation de police Mairie de Villiers sur Tholon	25,00€	■		
VACATION45	Vacation de police Mairie de Volgré	25,00€	■		
VACATION49	Vacation de police Mairie d'Avallon	20,00€	■		
VACATION51	Vacation de police Mairie de Paris	20,00€	■		

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - POMPES FUNÈBRES

Obsèques, chambre funéraire, et monuments ou travaux de cimetière commandés avec les obsèques | Entreprise identifiée en pied de page | Version 2026.10.1 du 22/10/2026

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux fournitures et prestations d'obsèques commandées à l'entreprise identifiée en pied de page, y compris l'admission et le séjour en chambre funéraire, ainsi qu'aux monuments, caveaux et travaux de cimetière commandés en même temps que les obsèques. Les règles propres aux clients professionnels et aux personnes publiques figurent à l'article 15. Les CGV sont remises au client avant toute commande, affichées en agence et publiées sur son site internet si elle en possède un. En cas de différence, le devis et le bon de commande l'emportent sur les CGV. Les catalogues et photographies n'ont qu'une valeur indicative, sous réserve des caractéristiques convenues au devis et des garanties légales.

2. Tarifs et devis

Les prix sont indiqués TTC dans les tarifs de l'entreprise, consultables en agence et, si elle en possède un, sur son site internet. Avant toute opération funéraire, l'entreprise remet gratuitement au client un devis écrit, daté et détaillé, conforme au modèle réglementaire. Le devis n'engage pas le client. Il est valable pendant la durée qu'il indique, à défaut trente jours. Passé ce délai, par exemple pour un devis annexé à un contrat obsèques, un nouveau devis est établi aux prix alors en vigueur.

Le devis distingue les prestations obligatoires de celles que le client est libre de choisir ou de refuser ; les tarifs précisent en outre celles qui ne deviennent obligatoires qu'en fonction des circonstances. Lorsque l'inhumation est choisie, le personnel pour inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, ou l'ouverture et la fermeture du caveau, sont obligatoires ; la fourniture d'un caveau, le démontage et le remontage d'un monument, le portage et l'exhumation ne sont pas réglementairement obligatoires, même lorsqu'ils sont techniquement nécessaires.

3. Intervenants extérieurs et sommes payées pour le compte du client

Certaines opérations sont réalisées par d'autres que l'entreprise : service du cimetière ou marbrier, entreprises que le client choisit lui-même (marbrier, fleuriste...), administrations et organismes (taxes, vacations de police, redevances de crématorium ou de chambre funéraire, frais de culte, presse). Le devis indique :

- le nom de l'entreprise ou du service qui réalise l'ouverture et la fermeture du monument, le creusement et le comblement de la fosse (art. R. 2223-27 du code général des collectivités territoriales, CGCT) ;
- pour chaque entreprise choisie par le client lui-même, son nom, sa qualité et le prix net qu'elle facture (art. 4 de l'arrêté du 11 janvier 1999) ;
- séparément des prestations de l'entreprise, les sommes versées à des tiers et les taxes, ainsi que le montant des honoraires éventuels de représentation du client auprès de ces tiers.

Les prestations que l'entreprise sous-traite conformément à son habilitation sont repérées au devis par un astérisque (*) ; elle en reste responsable. Le devis n'a pas à mentionner le nom du sous-traitant, qui est communiqué au client qui le demande.

Sommes avancées. En signant le bon de commande, le client charge l'entreprise de régler en son nom et pour son compte les sommes dues à des tiers qui figurent au devis dans la rubrique des frais avancés. L'entreprise le lui refacture au centime près, sans marge et sans y ajouter de TVA ; les justificatifs sont à sa disposition lors du paiement de la facture. Ce régime suppose que le tiers établisse sa facture au nom du client ; à défaut, la prestation est achetée et revendue par l'entreprise et figure dans les autres rubriques du devis, TVA comprise ; toutefois, les concessions, taxes et droits municipaux sont refacturés pour leur montant exact, TVA éventuelle comprise, sans aucune majoration (art. L. 2223-34 du CGCT). Si le montant exact n'est pas connu à la signature (par exemple un avis de presse), le devis indique un montant estimé, signalé comme tel. Dès que le montant réel est connu, et avant facturation, un nouveau devis et un nouveau bon de commande sont soumis au client, sur papier ou à distance.

4. Bon de commande

Si le devis est accepté, l'entreprise établit un bon de commande comportant les mentions réglementaires (art. R. 2223-30 du CGCT). La commande est ferme dès que le client signe le bon de commande ; cette signature vaut acceptation des présentes CGV. Aucune opération funéraire n'est réalisée avant la remise du devis et la signature du bon de commande, sauf réquisition de l'autorité publique (article 15.2). La signature de l'entreprise n'est exigée que pour un contrat conclu au domicile (article 5.2).

Le devis et le bon de commande sont édités par le logiciel de gestion de l'entreprise. Ils sont signés sur papier, ou à distance au moyen d'un service de signature électronique ou par renvoi du document signé et numérisé, par courriel ou par courrier. Pour une commande signée à distance, le client reconnaît expressément, à l'annexe 1, que sa commande l'oblige à payer. Un exemplaire signé est remis ou envoyé au client. Le client date et signe en outre le bloc de réception des CGV, à la fin des présentes ; pour une signature électronique, il est signé avec les autres documents.

Le client fournit les documents exigés par la réglementation. La personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles justifie de son état civil et de son domicile (pièce d'identité et justificatif de domicile) lorsqu'elle demande : le transport du corps avant mise en bière (art. R. 2213-8 et R. 2213-8-1 du CGCT), l'admission en chambre funéraire (R. 2223-76), des soins de conservation (R. 2213-2-2), la crémation, sauf volontés écrites du défunt (R. 2213-34), ou une exhumation, avec sa qualité de plus proche parent (R. 2213-40). Dans ces cas, ou lorsque l'administration l'exige, une copie de ces pièces est jointe au dossier. En dehors de ces cas, l'entreprise peut seulement demander à voir une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent, pour s'assurer de l'identité et de l'adresse du signataire, sans en garder de copie. Si le corps a été admis dans la chambre funéraire de l'entreprise à la demande de la personne chez qui le décès a eu lieu, du directeur d'un établissement de santé ou des autorités, le client atteste, avant de commander les autres prestations, avoir pris connaissance de la liste des opérateurs funéraires habilités (art. R. 2223-88 du CGCT). Si un désaccord entre personnes pouvant avoir qualité pour pourvoir aux funérailles est porté à sa connaissance, l'entreprise n'accomplit que les mesures conservatoires jusqu'à leur accord écrit ou la décision du juge.

5. Démarchage

5.1. Obsèques. À l'exception des contrats obsèques, la loi interdit de proposer des services funéraires en prévision d'obsèques ou dans les deux mois qui suivent un décès, ainsi que toute démarche commerciale à domicile, sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, même à la demande du client (art. L. 2223-33 du CGCT). L'entreprise ne pratique aucune démarche de ce type.

5.2. Décès à domicile, la nuit, un dimanche ou un jour férié. Par exception prévue par l'article L. 2223-33 du CGCT, l'entreprise peut se rendre au domicile lorsque la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles l'a appelée. Seuls peuvent alors être commandés le transport ou le dépôt du corps avant mise en bière et les soins de conservation à domicile. Un devis et un bon de commande limités à ces prestations, établis par un conseiller funéraire de l'entreprise, le cas échéant à distance, sont signés sur place par le client et par l'entreprise, avec l'annexe 1, qui mentionne l'appel du client. Aucun paiement ni aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, n'est demandé ni accepté avant le huitième jour qui suit la signature (art. L. 221-10 du code de la consommation). Le devis des autres prestations des obsèques est établi ensuite, en agence ou à distance. En dehors de ce cas, aucune commande n'est prise au domicile.

5.3. Téléphone. Il est interdit de démarcher par téléphone un consommateur sans son consentement préalable (art. L. 223-1 et suivants du code de la consommation). Ce consentement doit être libre, spécifique, éclairé, univoque, donné à part par un acte positif clair, pour un an au plus, et peut être retiré à tout moment, y compris oralement ; la signature des présentes ne le vaut pas. Le numéro de téléphone du client sert à l'organisation des obsèques et au suivi de sa commande.

6. Lieu de signature et droit de rétractation

En agence. L'entreprise ne sollicitant pas ses clients hors de ses locaux (article 5), un contrat signé dans ses locaux, en présence d'un conseiller, y compris par signature électronique, ne donne pas droit à rétractation : il est ferme dès la signature et ne peut être annulé que dans les conditions de l'article 12. Lorsque le client assiste à un relevé au cimetière, qui reste purement technique, la commande du monument ou des travaux est signée au plus tôt le lendemain.

À distance ou au domicile. Tout contrat signé hors de la présence d'un représentant de l'entreprise (signature électronique, document signé renvoyé par courriel ou par courrier) est traité comme un contrat à distance, même si le devis a été préparé en agence. Le contrat signé au domicile en présence du personnel de l'entreprise relève de l'article 5.2. Dans ces deux cas, le client consommateur peut se rétracter pendant 14 jours, sans motif ni frais, par tout écrit sans ambiguïté (courrier, courriel), en utilisant ou non le formulaire de l'annexe 2. Le délai court à compter de la signature ou, si la commande comprend un bien (cercueil, urne, plaque, monument, articles), à compter de la livraison ou de la pose du dernier bien ; la rétractation reste possible dès la signature.

Les délais d'inhumation et de crémation obligent le plus souvent à commencer avant la fin de ce délai. L'entreprise ne commence que si le client le demande expressément en signant l'annexe 1, jointe au devis et au bon de commande. Dans ce cas, s'il se rétracte, il paie seulement les prestations déjà réalisées, en proportion du prix convenu, et répond de la dépréciation des biens déjà utilisés ; une fois toutes les prestations réalisées, il ne peut plus se rétracter pour celles-ci. Les biens confectionnés selon ses indications ou nettement personnalisés (plaque ou monument gravés, faire-part imprimés) sont exclus de la rétractation, et le devis les signale expressément ; un modèle standard, même fabriqué après la commande, n'en est pas exclu (art. L. 221-18 à L. 221-28 du code de la consommation). Sans demande expresse signée, aucune somme n'est due pour les prestations réalisées pendant le délai de rétractation. En résumé : pas de rétractation pour une commande signée en agence, ni pour un bien personnalisé.

7. Déroulement des obsèques

L'inhumation ou la crémation a lieu 24 heures au moins après le décès et au plus tard le quatorzième jour calendaire qui suit le décès (ou l'entrée du corps en France, ou l'autorisation du procureur en cas d'obstacle médico-légal), sauf dérogation du préfet. Les dates et heures dépendent des autorisations administratives et des disponibilités des cimetières, crématoriums, chambres funéraires et lieux de culte ; l'entreprise prévient le client dès qu'elle a connaissance d'un changement. Le corbillard transporte le défunt et le personnel ; des places pour la famille ne sont possibles que si elles sont prévues au devis.

Le client signale toute prothèse fonctionnant avec une pile (stimulateur cardiaque par exemple) : elle est retirée avant la mise en bière, sauf pour les modèles que la réglementation dispense de ce retrait. Les cercueils sont conformes à la réglementation ; leur vitesse de dégradation après inhumation dépend du terrain et ne peut pas être garantie.

8. Monuments, caveaux et travaux de cimetière commandés avec les obsèques

8.1. Délais. Pour chaque fourniture livrée plus tard (gravure, plaque, monument, caveau, travaux), le bon de commande indique une date ou un délai. Ce délai court à partir du jour où l'entreprise dispose de ce que le client doit fournir (texte à graver, choix du modèle, titre de concession) et de l'autorisation de la mairie, qu'elle demande dès qu'elle dispose des pièces nécessaires. Il est suspendu tant que le gel, la sécheresse ou de fortes pluies empêchent de travailler sans abîmer l'ouvrage ; l'entreprise prévient alors le client et lui indique une nouvelle date. Si la date n'est pas respectée, le client peut notifier la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à l'exécution, demander par écrit l'exécution dans un délai raisonnable puis, à défaut, annuler la commande par écrit et être remboursé sous 14 jours ; il peut annuler aussitôt si l'entreprise refuse ou ne peut manifestement pas

exécuter, ou si la date convenue était pour lui essentielle, par exemple pour une cérémonie (art. L. 216-6 et L. 216-7 du code de la consommation). Avant toute gravure, le client valide par écrit le texte, l'orthographe et le motif ; l'entreprise reproduit fidèlement le projet validé et répond de ses propres erreurs.

8.2. Concession et autorisations. Le client déclare disposer des droits sur la concession ou agir avec l'accord de ceux qui les détiennent, et remet le titre de concession. L'entreprise demande en son nom les autorisations nécessaires et respecte le règlement du cimetière. Si elle a connaissance d'un désaccord entre les titulaires de ces droits, elle suspend les travaux jusqu'à leur accord écrit ou une décision de justice.

8.3. Caveau et présence d'eau. Un caveau protège les cercueils et les urnes du poids de la terre et limite les entrées d'eau, sans pouvoir supprimer toute humidité (condensation, eaux souterraines, ruissellement, nature du sol de l'emplacement attribué par la commune). L'entreprise informe le client, au devis, des risques propres à l'emplacement et des solutions possibles. Le caveau est fourni non étanche, sauf si un caveau étanche figure au devis, qui précise alors la protection promise. Un pompage permet de procéder à une inhumation mais n'empêche pas l'eau de revenir. Ces informations ne réduisent ni les garanties légales ni la responsabilité de l'entreprise pour un défaut de conception, d'exécution ou de conseil.

8.4. Imprévus. Si l'état réel de la sépulture diffère de ce qui a été déclaré ou de ce que l'entreprise pouvait déceler lors de son relevé (sous-sol, roche, état du caveau ou du monument), l'entreprise prévient le client et lui soumet un devis complémentaire, à accepter par écrit avant les travaux. Sans accord sur le devis complémentaire, chacun peut mettre fin au contrat pour la partie non réalisée ; restent dus les prestations réalisées et les frais engagés justifiés, sauf faute de l'entreprise.

8.5. Fin des travaux. À la fin des travaux, l'entreprise invite le client à les accepter par un écrit signé des deux parties, avec ou sans réserve. À défaut d'écrit, le paiement du solde joint à l'utilisation de la sépulture fait présumer l'acceptation, avec les réserves éventuelles du client ; une inhumation qui ne pouvait attendre ne vaut pas à elle seule acceptation. Jusqu'à cette acceptation, l'entreprise a la garde de l'ouvrage ; ensuite, le client supporte les dégradations dues à des tiers ou à des événements extérieurs, sans que les garanties de l'entreprise en soient réduites.

8.6. Garanties de la construction. La construction d'un caveau est un ouvrage : l'entreprise en répond pendant 10 ans après l'acceptation des travaux pour les défauts qui compromettent sa solidité ou le rendent impropre à son usage (art. 1792 et 1792-4-1 du code civil). Il en va de même des autres travaux qui constituent un ouvrage, par exemple un monument posé sur des fondations maçonnées ; en principe, la simple pose d'un monument sur une semelle existante n'en est pas un. S'y ajoutent la garantie de parfait achèvement (1 an) et, pour les éléments d'équipement dissociables, la garantie de bon fonctionnement (2 ans). L'attestation d'assurance décennale est jointe au devis et à la facture de tout caveau et de tout monument dont l'entreprise réalise les fondations.

8.7. Matériaux. La pierre est un matériau naturel : couleur, veines et petites taches (dites « crapauds ») peuvent différer légèrement de l'échantillon ou du modèle exposé. Avec le temps et le climat, le poli, la dorure ou les joints peuvent s'altérer et le gel peut provoquer de petits éclats. Ces évolutions normales ne sont pas des défauts. L'entreprise reste responsable de tout défaut du matériau, de sa mise en œuvre ou de son conseil, et de toute altération anormalement rapide. Un entretien avec des produits adaptés, non abrasifs et non acides, est recommandé.

8.8. Paiement et monument posé. Tant que l'acompte n'est pas payé, l'entreprise peut attendre pour fabriquer ou poser. Un monument posé n'est jamais retiré pour défaut de paiement : l'entreprise recouvre sa créance par les voies de droit.

9. Garanties légales

Les biens vendus, y compris sur mesure (cercueil, urne, plaque, monument, articles funéraires), bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés, décrites dans l'encadré ci-dessous. Les prestations de service engagent la responsabilité de l'entreprise dans les conditions du droit commun. Une éventuelle garantie commerciale fait l'objet d'un document séparé et s'ajoute aux garanties légales.

Le professionnel qui répond des garanties légales est l'entreprise identifiée en pied de page, dont le nom, l'adresse postale, le téléphone et l'adresse électronique y figurent. Toute demande au titre des garanties légales lui est adressée à ces coordonnées.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

10. Responsabilité

L'entreprise répond des prestations qu'elle s'est engagée à fournir, y compris celles confiées à ses sous-traitants. Elle ne répond pas des fautes propres des intervenants imposés par l'administration ou choisis par le client (cimetière, crématorium, culte, presse, entreprise désignée par la famille), sauf manquement de sa part dans la transmission des informations ou la coordination, et informe le client de toute difficulté dont elle a connaissance. Lorsqu'elle achète et revend la prestation d'un tiers (article 3), elle en répond comme de ses propres prestations. Elle est assurée en responsabilité civile professionnelle ; les coordonnées de l'assureur et la couverture géographique du contrat sont communiquées au client sur demande, en agence.

11. Paiement

La somme versée à la commande est un acompte. Le montant ou le pourcentage inscrit au bon de commande s'applique ; l'entreprise le fixe de façon à couvrir au moins les sommes avancées pour le compte du client (article 3). Si le bon de commande n'indique ni montant ni pourcentage, l'acompte est de 30 % du prix TTC, sommes avancées comprises, sans pouvoir être inférieur à ces sommes. La commande est ferme. Pour un contrat signé au domicile (article 5.2), aucun paiement n'est demandé ni accepté avant le huitième jour qui suit la signature. Le solde est payé à réception de la facture ; pour un monument ou un caveau, à la fin des travaux. Si une assurance ou un organisme confirme la prise en charge de tout ou partie des frais, l'acompte est réduit d'autant et l'entreprise peut accomplir les démarches de paiement direct. Une facture détaillée est remise au client. Toute somme non payée à l'échéance porte intérêt au taux légal après mise en demeure.

12. Modification et annulation

Toute modification qui a une incidence sur le prix, en plus ou en moins, est portée au préalable sur le devis détenu par le client (avenant signé par les deux parties) ou fait l'objet d'un nouveau devis ; la variation du prix d'une prestation déjà prévue donne toujours lieu à un nouveau devis. Dans tous les cas, un nouveau bon de commande est signé, sur papier ou à distance. Aucune prestation absente du devis n'est facturée sans l'accord écrit préalable du client. Les devis, avenants et bons de commande successifs sont conservés ensemble dans le dossier du client, pendant la durée indiquée à l'article 14.

Le client peut annuler sa commande avant son exécution par tout écrit daté (courrier, courriel, remise en main propre). Restent dus, sur justificatifs : les prestations déjà réalisées, les sommes déjà payées à des tiers pour son compte, les frais engagés non récupérables et, pour un bien personnalisé, son prix s'il est fabriqué ou les frais engagés s'il est en cours de fabrication. Le surplus est remboursé sous 14 jours. Cette annulation ne se confond pas avec la rétractation (article 6), qui suit ses propres règles.

Si l'entreprise n'exécute pas ses obligations, le client peut demander la résolution du contrat et le remboursement des sommes versées, ainsi que des dommages et intérêts. Si l'entreprise renonce elle-même à exécuter la commande, hors force majeure, elle rembourse la totalité des sommes versées sous 14 jours, et le client peut demander réparation de son préjudice.

13. Contrats obsèques

L'entreprise propose des contrats obsèques (contrats d'assurance sur la vie destinée à financer des obsèques) en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance de UDIFE ASSURANCES - ASSISTANCE FUNÉRAIRE, courtier (SAS au capital de 40 000 €, RCS Saint-Malo 432 972 495, ZA Beauséjour, 22490 Pleslin-Trigavou, ORIAS 07 027 964). Son propre numéro ORIAS figure en pied de page (www.orias.fr). Tous deux sont soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Avant toute souscription, l'entreprise recueille par écrit les exigences et besoins du souscripteur, lui conseille un contrat cohérent avec eux en motivant son conseil (art. L. 521-4 du code des assurances), lui remet le document d'information et les conditions générales de l'assureur et lui indique ses éventuels liens avec des entreprises d'assurance ainsi que la nature de sa rémunération : commission comprise dans la cotisation et, le cas échéant, honoraires de conseil payés directement par le souscripteur, dont le montant figure dans les tarifs de l'entreprise et lui est communiqué avant la souscription (art. L. 521-2 du code des assurances). Lorsque le contrat prévoit des prestations d'obsèques, elles sont détaillées dans un devis annexé (art. L. 2223-34-1 du CGCT) ; le souscripteur peut, sa vie durant, les modifier ainsi que l'opérateur désigné (art. L. 2223-35-1 du CGCT). Il peut renoncer au contrat pendant 30 jours calendaires à compter du moment où il est informé de sa conclusion, par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec avis de réception ; l'assureur lui restitue alors l'intégralité des sommes versées dans les 30 jours (art. L. 132-5-1 du code des assurances). Les formulaires annexés aux présentes ne servent pas à cette renonciation. Les prestations sont réalisées au décès aux prix alors en vigueur. Le capital est versé sur justificatifs ; s'il ne suffit pas, le complément reste à régler, et l'éventuel excédent revient au bénéficiaire désigné au contrat.

Réclamations : à l'entreprise, à UDIFE ASSURANCES, ZA Beauséjour, 22490 Pleslin-Trigavou, ou au service réclamations de l'assureur indiqué au contrat. En cas de désaccord, et si aucune action en justice n'est engagée : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09, www.mediation-assurance.org.

14. Données personnelles

L'entreprise applique le principe de minimisation : elle ne demande, n'enregistre et ne conserve que les informations nécessaires à la commande et aux formalités obligatoires, et les supprime à l'issue des délais indiqués ci-dessous. L'entreprise identifiée en pied de page traite les données nécessaires au devis, à l'organisation des obsèques, aux formalités légales et à sa comptabilité (RGPD, art. 6.1 b et c). Elle ne conserve une copie de pièce d'identité ou de justificatif de domicile que dans les cas prévus à l'article 4 et, pour un contrat obsèques, lorsque l'assureur l'exige ; elle ne demande des coordonnées bancaires que pour un prélèvement ou un remboursement ; la signature électronique à distance ne demande aucune copie de pièce d'identité. Sans les données nécessaires, la commande ne peut pas être traitée. Les informations concernant le défunt ne relèvent pas du RGPD ; l'entreprise les traite dans le seul cadre de la réglementation funéraire et des articles 84 et 85 de la loi du 6 janvier 1978, qui ouvrent certains droits aux héritiers.

Les données sont communiquées aux seuls intervenants des obsèques (mairie, cimetière, crématorium, chambre funéraire, sous-traitants, prestataire de signature électronique, lieu de culte, presse et sites d'avis de décès à la demande du client, assureur et courtier des contrats obsèques, prestataires informatiques (logiciel de gestion, hébergement), expert-comptable) ; elles ne sont ni vendues ni cédées. Si un prestataire les traite hors de l'Union européenne, c'est avec les garanties prévues par le RGPD, dont une copie peut être obtenue sur demande. L'entreprise peut adresser des offres par courrier postal, sur le fondement de son intérêt légitime (art. 6.1 f), au plus tôt deux mois après le décès ; le client peut s'y opposer à tout moment, sans frais. Les données sont conservées 5 ans après les obsèques, 10 ans pour les pièces comptables, les contrats signés électroniquement et les caveaux ; elles ne servent plus à l'envoi d'offres 3 ans après le dernier contact. Le client peut y accéder, les faire rectifier ou effacer dans les limites légales, en demander la limitation ou la portabilité, s'opposer à leur usage, en écrivant à l'adresse électronique du pied de page, et saisir la CNIL (www.cnil.fr). Il peut aussi définir des directives relatives au sort de ses données après son décès (art. 85 de la loi du 6 janvier 1978). Les proches ou intervenants dont il communique les coordonnées disposent des mêmes droits ; l'entreprise les en informe lors de son premier contact avec eux.

Avis de décès en ligne. L'entreprise ne publie un avis de décès, sur son site ou sur celui de son réseau, qu'à la demande du client, qui en valide le texte et, le cas échéant, la photographie. Le client, les héritiers ou les proches du défunt peuvent en demander la modification ou le retrait à tout moment. Sauf autre durée convenue avec le client, l'avis et les messages de condoléances sont retirés deux ans après les obsèques.

15. Clients professionnels et personnes publiques

15.1. Champ. Le présent article s'applique lorsque le client commande pour les besoins de son activité professionnelle (autre opérateur funéraire, notamment pour l'admission et le séjour d'un défunt en chambre funéraire ou pour des travaux de cimetière ; établissement de santé, social ou médico-social ; entreprise) ou lorsqu'il est une personne publique (commune, établissement public). Les autres articles s'appliquent, à l'exception des dispositions réservées aux consommateurs : démarchage téléphonique, droit de rétractation et annexes, encadré des garanties légales de conformité, médiation de la consommation et choix du tribunal, sauf celles que l'article L. 221-3 du code de la consommation étend au professionnel de cinq salariés au plus qui commande hors établissement en dehors de son activité principale. La garantie des vices cachés et les garanties de la construction restent dues.

15.2. Commande. Les prix sont ceux du tarif en vigueur ou du devis, communiqués sur demande. La commande est passée par écrit par une personne habilitée à engager le client ; une réquisition de l'autorité publique tient lieu de bon de commande. Lorsque la personne publique émet son propre bon de commande ou ses propres conditions, celles-ci s'appliquent pour les points qu'elles régissent.

15.3. Chambre funéraire. L'admission d'un défunt en chambre funéraire suppose la demande écrite prévue à l'article R. 2223-76 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'extrait du certificat de décès ; l'opérateur qui la sollicite pour une famille les transmet à l'entreprise. Les prestations de la chambre funéraire sont facturées selon son tarif à l'opérateur qui les commande ou, s'il le demande à la commande, au nom de la famille pour le compte de laquelle il agit, afin qu'il les traite en frais avancés ; l'opérateur, mandataire de la famille, s'engage alors à régler la facture à l'échéance, même si la famille ne l'a pas encore remboursé. Lorsque le directeur d'un établissement de santé qui n'est pas tenu de disposer d'une chambre mortuaire a demandé le transfert, en attestant par écrit n'avoir pu joindre la famille dans les dix heures suivant le décès, le transport et les trois premiers jours de séjour sont facturés à l'établissement, et non à la famille (art. R. 2223-76 et R. 2223-79 du CGCT).

15.4. Communes. Lorsque la commune pourvoit aux obsèques, notamment d'une personne dépourvue de ressources suffisantes (art. L. 2223-27 du CGCT), elle est le client ; le devis et le bon de commande lui sont adressés.

15.5. Paiement. Professionnels : les factures sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission, sans escompte pour paiement anticipé. Tout retard entraîne de plein droit, dès le lendemain de l'échéance, des pénalités au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points, et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (code de commerce). Personnes publiques : le délai de paiement, les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire de 40 € sont ceux du code de la commande publique (art. R. 2192-10, R. 2192-11, R. 2192-31 et D. 2192-35) ; les factures sont transmises sous forme électronique (art. L. 2192-1).

15.6. Litiges. Entre commerçants, le tribunal de commerce (ou tribunal des activités économiques) du siège de l'entreprise est seul compétent. Pour les autres clients professionnels et les personnes publiques, le tribunal compétent est déterminé selon les règles de droit commun.

16. Réclamations, médiation et litiges

Les réclamations sont adressées par écrit à l'entreprise, aux coordonnées du pied de page. Si la réponse ne satisfait pas le client consommateur, ou s'il n'en reçoit pas, il peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation, au plus tard un an après sa réclamation écrite (art. L. 612-2 du code de la consommation) :

Médiateur de la consommation : Médiation du Commerce Coopératif et Associé (MCCA)
FCA, 77 rue de Lourmel, 75015 Paris - servicemediation@mcca-mediation.fr - www.mcca-mediation.fr

La médiation est facultative. Le droit français s'applique. Le client consommateur peut saisir le tribunal du lieu où il habitait lors de la commande ou tout autre tribunal compétent. Aucune clause des présentes ne réduit les droits que le client tient de la loi ; une clause jugée non valable n'affecte pas les autres.

Réception et acceptation des conditions générales de vente

Je reconnais avoir reçu les présentes conditions générales de vente (version 2026.10.1 du 22/10/2026), avec leurs annexes, avant de signer le bon de commande, et les accepter. Je sais qu'une commande signée en agence, en présence d'un conseiller, ne donne pas droit à rétractation (article 6).

Nom et prénom : Le Signature :

Annexe 1. Commande à distance ou au domicile : demande de commencer les prestations

Client : nom et prénom Lien avec le défunt :

Défunt : nom et prénom Date du décès :

Cas (cocher) :

☐ Commande à distance : devis et bon de commande signés hors de la présence d'un représentant de l'entreprise (signature électronique, document signé renvoyé par courriel ou par courrier).

☐ Décès à domicile, la nuit, un dimanche ou un jour férié. Je déclare avoir moi-même appelé l'entreprise pour lui demander d'intervenir au domicile, le à h, depuis le numéro (facultatif). Je commande seulement le transport ou le dépôt du corps avant mise en bière et/ou des soins de conservation à domicile. Dans cette situation, aucun paiement ne m'est demandé, pour les prestations commandées dans ce cadre, avant le huitième jour qui suit la signature.

Demande et déclarations (cocher) :

☐ Je demande que les prestations commencent sans attendre la fin du délai de rétractation de 14 jours.

☐ Je sais que si je me rétracte, je paierai les prestations déjà réalisées et la dépréciation des biens déjà utilisés, et je reconnais que je ne pourrai plus me rétracter pour les prestations une fois celles-ci toutes réalisées.

☐ Je sais que les biens confectionnés selon mes indications ou nettement personnalisés (plaque ou monument gravés, faire-part imprimés), signalés au devis, sont exclus de la rétractation.

☐ J'ai reçu, avant de m'engager, le devis, les conditions générales de vente et le formulaire de rétractation (annexe 2), et je sais que ma commande m'oblige à payer.

Fait à, le à h

Signature du client :

Signature du représentant de l'entreprise (commande au domicile uniquement) :

Annexe 2. Formulaire de rétractation

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat conclu à distance ou hors de l'agence. Vous pouvez aussi vous rétracter par simple courrier ou courriel, sans utiliser ce formulaire.

À l'attention de : l'entreprise identifiée en pied de page (dénomination, adresse postale, adresse électronique)

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de services (*) ci-dessous :

.....

Commandé le (*) / reçu le (*) : Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date : Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

(*) Rayez la mention inutile.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - MARBRERIE FUNÉRAIRE

Monuments, caveaux, plaques, gravures, entretien et travaux de cimetière commandés en dehors des obsèques | Entreprise identifiée en pied de page | Version 2026.10.1 du 22/10/2026

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux fournitures et travaux de marbrerie funéraire commandés à l'entreprise identifiée en pied de page en dehors des obsèques : monument, caveau, semelle, stèle, plaque, gravure, restauration, nettoyage et entretien de sépulture, et travaux de cimetière qui s'y rattachent. Ce qui est commandé avec les obsèques relève des conditions générales de vente de pompes funèbres. Une opération relevant des pompes funèbres (exhumation, réduction ou réunion de corps) reste soumise à la réglementation funéraire, même commandée hors obsèques. L'entretien s'entend d'interventions ponctuelles ; un entretien périodique fait l'objet de conditions particulières (durée, fréquence, prix, renouvellement, résiliation). Les règles propres aux clients professionnels et aux personnes publiques figurent à l'article 12. Les CGV sont remises au client avant toute commande, affichées en agence et publiées sur son site internet si elle en possède un. En cas de différence, le devis et le bon de commande l'emportent sur les CGV. Les catalogues, photographies et monuments d'exposition n'ont qu'une valeur indicative, sous réserve des caractéristiques convenues au devis et des garanties légales.

2. Démarchage, rendez-vous et offres commerciales

Pendant les deux mois qui suivent un décès, l'entreprise n'adresse aucune offre de marbrerie à la famille. La loi interdit aussi, à tout moment, les démarches commerciales à domicile, sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, cimetières compris (art. L. 2223-33 du code général des collectivités territoriales, CGCT). L'entreprise ne se rend donc pas au domicile du client pour lui présenter une offre ou lui faire signer une commande. Au cimetière, elle effectue seulement, à la demande du client, les relevés techniques (mesures, état de la sépulture) ; aucune offre n'y est faite et aucune commande n'y est signée. La commande est signée en agence ou à distance.

Après le délai de deux mois, l'entreprise peut adresser des offres par courrier postal, sans proposer de rendez-vous hors de l'agence. Elle n'envoie d'offre par courriel qu'avec l'accord du client. Il est interdit de démarcher par téléphone un consommateur sans son consentement préalable (art. L. 223-1 et suivants du code de la consommation). Ce consentement doit être libre, spécifique, éclairé, univoque, donné à part par un acte positif clair, pour un an au plus, et peut être retiré à tout moment, y compris oralement ; la signature des présentes ne le vaut pas. Le client peut refuser à tout moment, sans frais, de recevoir des offres.

3. Tarifs et devis

Les prix sont indiqués TTC dans les tarifs de l'entreprise, consultables en agence et, si elle en possède un, sur son site internet ; les travaux sur mesure sont chiffrés par devis. Avant toute commande, l'entreprise remet au client un devis écrit, daté et détaillé, qui n'engage pas le client. Le devis est gratuit. Par exception, et seulement si elle le choisit, l'entreprise peut rendre payant le devis dans l'un des cas suivants : déplacement au-delà d'une distance qu'elle fixe, relevé technique de la sépulture, projet sur mesure avec plan ou visuel. Ce choix ne s'applique que si le cas et le prix du devis figurent dans l'affichage des prix de l'entreprise, en agence et, si elle en possède un, sur son site internet ; à défaut, tous les devis sont gratuits. Le devis est toujours gratuit pour une opération relevant des pompes funèbres (exhumation, réduction ou réunion de corps), même commandée hors obsèques ; ce devis et le bon de commande suivent alors les règles des pompes funèbres (art. R. 2223-25 à R. 2223-30 du CGCT). Le prix d'un devis payant est annoncé et accepté par écrit par le client avant que le devis soit établi ; il est déduit du prix si la commande est passée pendant la durée de validité du devis. Accepté à distance, le devis payant ouvre droit à rétractation (article 5) ; s'il est remis avant la fin du délai de rétractation, c'est à la demande expresse du client, portée sur son acceptation écrite du prix, par laquelle il reconnaît perdre son droit de rétractation une fois le devis remis ; le prix reste alors dû. Le devis est valable pendant la durée qu'il indique, à défaut trente jours. Les sommes dues à la commune (concession, taxes, vacations) sont indiquées pour leur montant exact, sans majoration (art. L. 2223-34 du CGCT).

4. Bon de commande

Si le devis est accepté, l'entreprise établit un bon de commande indiquant le détail et le prix TTC, le cimetière et l'emplacement, la concession et son titulaire, les dates ou délais et l'acompte. La commande est ferme dès que le client signe le bon de commande ; cette signature vaut acceptation des présentes CGV. Le devis et le bon de commande sont édités par le logiciel de gestion de l'entreprise. Ils sont signés sur papier, ou à distance au moyen d'un service de signature électronique ou par renvoi du document signé et numérisé, par courriel ou par courrier. Pour une commande signée à distance, le client reconnaît expressément, à l'annexe 1, que sa commande l'oblige à payer. Un exemplaire signé est remis ou envoyé au client. Le client date et signe en outre le bloc de réception des CGV, à la fin des présentes ; pour une signature électronique, il est signé avec les autres documents.

Pour une exhumation, y compris une réduction ou une réunion de corps, le plus proche parent du défunt justifie de son état civil, de son domicile et de sa qualité (pièce d'identité, justificatif de domicile, document établissant le lien de parenté) (art. R. 2213-40 du CGCT). En dehors de ce cas, et sauf exigence de l'administration, l'entreprise peut seulement demander à voir une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent, pour s'assurer de l'identité et de l'adresse du signataire, sans en garder de copie.

5. Lieu de signature et droit de rétractation

En agence. Une commande signée dans les locaux de l'entreprise, en présence d'un conseiller, y compris par signature électronique, ne donne pas droit à rétractation : elle est ferme dès la signature et ne peut être annulée que dans les conditions de l'article 10.

Relevé au cimetière. Aucune commande n'est signée au domicile du client ni au cimetière. Le relevé fait au cimetière à la demande du client est purement technique : aucune offre n'y est faite. Lorsque le client y assiste, le devis établi après le relevé lui est remis et la commande est signée au plus tôt le lendemain, pour qu'il ait le temps de l'examiner ; signée en agence, elle ne donne donc pas droit à rétractation (art. L. 221-1 du code de la consommation).

À distance. Tout contrat signé hors de la présence d'un représentant de l'entreprise (signature électronique, document signé renvoyé par courriel ou par courrier) est traité comme un contrat à distance, même si le devis a été préparé en agence. L'annexe 1 est jointe à l'envoi.

Rétractation (uniquement pour une commande signée à distance). Le client consommateur peut se rétracter pendant 14 jours, sans motif ni frais, par tout écrit sans ambiguïté (courrier, courriel), en utilisant ou non le formulaire de l'annexe 2. Le délai court à compter de la signature pour des travaux seuls ou, si la commande comprend un bien (monument, plaque, ornement), à compter de la pose ou, à défaut, de la livraison du dernier bien ; la rétractation reste possible dès la signature. Les sommes versées sont remboursées sous 14 jours. En cas de rétractation après la pose d'un bien non personnalisé, les frais de dépose et de reprise, indiqués au devis, sont à la charge du client.

Les travaux, y compris une gravure sur un monument existant, ne commencent pas avant la fin du délai de rétractation, sauf si le client le demande expressément dans l'annexe 1 ; lorsque la commande comprend aussi un bien, cette demande est nécessaire pour que les travaux commencent. S'il se rétracte ensuite, il paie les travaux déjà réalisés, en proportion du prix, et il ne peut plus se rétracter une fois les travaux entièrement réalisés. Un bien non personnalisé peut être livré et posé pendant ce délai. Les biens confectionnés selon les indications du client ou nettement personnalisés (monument ou plaque gravés, dimensions ou motif sur mesure) sont exclus de la rétractation et peuvent être fabriqués dès la commande ; le devis les signale expressément. Un modèle de catalogue, même fabriqué après la commande, reste soumis à la rétractation (art. L. 221-18 à L. 221-28 du code de la consommation). En résumé : pas de rétractation pour une commande signée en agence, ni pour un bien personnalisé.

6. Exécution des travaux

6.1. Délais. Pour chaque fourniture livrée plus tard (gravure, plaque, monument, caveau, travaux), le bon de commande indique une date ou un délai. Ce délai court à partir du jour où l'entreprise dispose de ce que le client doit fournir (texte à graver, choix du modèle, titre de concession) et de l'autorisation de la mairie, qu'elle demande dès qu'elle dispose des pièces nécessaires. Il est suspendu tant que le gel, la sécheresse ou de fortes pluies empêchent de travailler sans abîmer l'ouvrage ; l'entreprise prévient alors le client et lui indique une nouvelle date. Si la date n'est pas respectée, le client peut notifier la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à l'exécution, demander par écrit l'exécution dans un délai raisonnable puis, à défaut, annuler la commande par écrit et être remboursé sous 14 jours ; il peut annuler aussitôt si l'entreprise refuse ou ne peut manifestement pas exécuter, ou si la date convenue était pour lui essentielle, par exemple pour une cérémonie (art. L. 216-6 et L. 216-7 du code de la consommation). Avant toute gravure, le client valide par écrit le texte, l'orthographe et le motif ; l'entreprise reproduit fidèlement le projet validé et répond de ses propres erreurs.

6.2. Concession et autorisations. Le client déclare disposer des droits sur la concession ou agir avec l'accord de ceux qui les détiennent, et remet le titre de concession. L'entreprise demande en son nom les autorisations nécessaires et respecte le règlement du cimetière. Si elle a connaissance d'un désaccord entre les titulaires de ces droits, elle suspend les travaux jusqu'à leur accord écrit ou une décision de justice.

6.3. Caveaux et présence d'eau. Un caveau protège les cercueils et les urnes du poids de la terre et limite les entrées d'eau, sans pouvoir supprimer toute humidité (condensation, eaux souterraines, ruissellement, nature du sol de l'emplacement attribué par la commune). L'entreprise informe le client, au devis, des risques propres à l'emplacement et des solutions possibles. Le caveau est fourni non étanche, sauf si un caveau étanche figure au devis, qui précise alors la protection promise. Un pompage permet de procéder à une inhumation mais n'empêche pas l'eau de revenir. Ces informations ne réduisent ni les garanties légales ni la responsabilité de l'entreprise pour un défaut de conception, d'exécution ou de conseil.

6.4. Imprévus. Si l'état réel de la sépulture diffère de ce qui a été déclaré ou de ce que l'entreprise pouvait déceler lors de son relevé (sous-sol, roche, état du caveau ou du monument), l'entreprise prévient le client et lui soumet un devis complémentaire, à accepter par écrit avant les travaux. Seules les mesures de sécurité strictement nécessaires pour éviter un dommage immédiat peuvent être prises avant cet accord ; l'entreprise en informe aussitôt le client et ne les facture qu'avec son accord écrit sur un avenant ou un nouveau devis. Sans accord sur le devis complémentaire, chacun peut mettre fin au contrat pour la partie non réalisée ; restent dus les prestations réalisées et les frais engagés justifiés, sauf faute de l'entreprise.

6.5. Fin des travaux. À la fin des travaux, l'entreprise invite le client à les accepter par un écrit signé des deux parties, avec ou sans réserve. À défaut d'écrit, le paiement du solde joint à l'utilisation de la sépulture fait présumer l'acceptation, avec les réserves éventuelles du client ; une inhumation qui ne pouvait attendre ne vaut pas à elle seule acceptation. Jusqu'à cette acceptation, l'entreprise a la garde de l'ouvrage ; ensuite, le client supporte les dégradations dues à des tiers ou à des événements extérieurs, sans que les garanties de l'entreprise en soient réduites.

6.6. Garanties de la construction. La construction d'un caveau est un ouvrage : l'entreprise en répond pendant 10 ans après l'acceptation des travaux pour les défauts qui compromettent sa solidité ou le rendent impropre à son usage (art. 1792 et 1792-4-1 du code civil). Il en va de même des autres travaux qui constituent un ouvrage, par exemple un monument posé sur des fondations maçonnées ; en principe, la simple pose d'un monument sur une semelle existante n'en est pas un. S'y ajoutent la garantie de parfait achèvement (1 an) et, pour les éléments d'équipement dissociables, la garantie de bon fonctionnement (2 ans). L'attestation d'assurance décennale est jointe au devis et à la facture de tout caveau et de tout monument dont l'entreprise réalise les fondations.

6.7. Matériaux. La pierre est un matériau naturel : couleur, veines et petites taches (dites « crapauds ») peuvent différer légèrement de l'échantillon ou du modèle exposé. Avec le temps et le climat, le poli, la dorure ou les joints peuvent s'altérer et le gel peut provoquer de petits éclats. Ces évolutions normales ne sont pas des défauts. L'entreprise reste responsable de tout défaut du matériau, de sa mise en œuvre ou de son conseil, et de toute altération anormalement rapide. Un entretien avec des produits adaptés, non abrasifs et non acides, est recommandé.

6.8. Paiement et monument posé. Tant que l'acompte n'est pas payé, l'entreprise peut attendre pour fabriquer ou poser. Un monument posé n'est jamais retiré pour défaut de paiement : l'entreprise recouvre sa créance par les voies de droit.

7. Garanties légales

Les biens vendus, y compris sur mesure (monument, stèle, semelle, plaque, vase, jardinière, ornement), bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés, décrites dans l'encadré ci-dessous. Les prestations de service engagent la responsabilité de l'entreprise dans les conditions du droit commun. Une éventuelle garantie commerciale fait l'objet d'un document séparé et s'ajoute aux garanties légales.

Le professionnel qui répond des garanties légales est l'entreprise identifiée en pied de page, dont le nom, l'adresse postale, le téléphone et l'adresse électronique y figurent. Toute demande au titre des garanties légales lui est adressée à ces coordonnées.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

8. Responsabilité

L'entreprise répond des travaux qu'elle s'est engagée à réaliser, y compris ceux confiés à ses sous-traitants. Elle ne répond pas des fautes propres des intervenants imposés par la commune ou choisis par le client, sauf manquement de sa part dans la transmission des informations ou la coordination, ni des dommages causés par des tiers après l'acceptation des travaux, sauf si une faute de sa part y a contribué. Elle est assurée en responsabilité civile professionnelle ; les coordonnées de l'assureur et la couverture géographique du contrat sont communiquées au client sur demande, en agence.

9. Paiement

La somme versée à la commande est un acompte. Le montant ou le pourcentage inscrit au bon de commande s'applique ; l'entreprise le fixe de façon à couvrir au moins les sommes qu'elle avance pour le compte du client, notamment celles dues à la commune. Si le bon de commande n'indique ni montant ni pourcentage, l'acompte est de 50 % du prix TTC, ces sommes comprises, sans pouvoir leur être inférieur. La commande est ferme. Pour une fourniture sur mesure, l'acompte couvre au moins les matériaux commandés. Le solde est payé à la fin des travaux ou à la livraison. Une facture détaillée est remise au client. Toute somme non payée à l'échéance porte intérêt au taux légal après mise en demeure.

Sommes avancées. En signant le bon de commande, le client charge l'entreprise de régler en son nom et pour son compte les sommes dues à la commune (concession, renouvellement, taxes, vacations) indiquées séparément au devis. L'entreprise les lui refacture au centime près, sans marge ; les justificatifs sont à sa disposition lors du paiement de la facture. Ce régime suppose que la facture soit établie au nom du client ; à défaut, l'entreprise refacture la somme pour son montant exact, TVA éventuelle comprise, sans aucune majoration (art. L. 2223-34 du CGCT).

10. Modification et annulation

Toute modification qui a une incidence sur le prix, en plus ou en moins, est portée au préalable sur le devis détenu par le client (avenant signé par les deux parties) ou fait l'objet d'un nouveau devis ; la variation du prix d'une prestation déjà prévue donne toujours lieu à un nouveau devis. Dans tous les cas, un nouveau bon de commande est signé, sur papier ou à distance. Aucune prestation absente du devis n'est facturée sans l'accord écrit préalable du client. Les devis, avenants et bons de commande successifs sont conservés ensemble dans le dossier du client, pendant la durée indiquée à l'article 11.

Le client peut annuler sa commande avant son exécution par tout écrit daté (courrier, courriel, remise en main propre). Restent dus, sur justificatifs : les prestations déjà réalisées, les sommes déjà payées à des tiers pour son compte, les frais engagés non récupérables et, pour un bien personnalisé, son prix s'il est fabriqué ou les frais engagés s'il est en cours de fabrication. Le surplus est remboursé sous 14 jours. Cette annulation ne se confond pas avec la rétractation (article 5), qui suit ses propres règles.

Si l'entreprise n'exécute pas ses obligations, le client peut demander la résolution du contrat et le remboursement des sommes versées, ainsi que des dommages et intérêts. Si l'entreprise renonce elle-même à exécuter la commande, hors force majeure, elle rembourse la totalité des sommes versées sous 14 jours, et le client peut demander réparation de son préjudice.

11. Données personnelles

L'entreprise applique le principe de minimisation : elle ne demande, n'enregistre et ne conserve que les informations nécessaires à la commande et aux formalités obligatoires, et les supprime à l'issue des délais indiqués ci-dessous. L'entreprise identifiée en pied de page traite les données nécessaires au devis, aux travaux, aux demandes d'autorisation et à sa comptabilité (RGPD, art. 6.1 b et c) : identité et coordonnées du client, concession et son titulaire, nom et dates du défunt pour la gravure. Elle ne collecte aucune donnée de santé ; elle ne conserve une copie de pièce d'identité ou de justificatif de domicile que dans les cas prévus à l'article 4, et ne demande des coordonnées bancaires que pour un prélèvement ou un remboursement. Sans les données nécessaires, la commande ne peut pas être traitée. Les informations concernant le défunt ne relèvent pas du RGPD ; elles sont traitées dans le cadre de la réglementation funéraire et des articles 84 et 85 de la loi du 6 janvier 1978, qui ouvrent certains droits aux héritiers.

Les données sont communiquées aux seuls intervenants (commune, gestionnaire du cimetière, sous-traitants, prestataire de signature électronique, prestataires informatiques (logiciel de gestion, hébergement), expert-comptable) ; elles ne sont ni vendues ni cédées. Si un prestataire les traite hors de l'Union européenne, c'est avec les garanties prévues par le RGPD, dont une copie peut être obtenue sur demande. Les offres par courrier postal (article 2) reposent sur l'intérêt légitime de l'entreprise (art. 6.1 f) ; le client peut s'y opposer à tout moment, sans frais. Les offres par courriel reposent sur l'accord du client, qu'il peut retirer à tout moment. Les données sont conservées 5 ans après la fin des travaux, 10 ans pour les pièces comptables, les contrats signés électroniquement et les caveaux ; elles ne servent plus à l'envoi d'offres 3 ans après le dernier contact. Le client peut y accéder, les faire rectifier ou effacer dans les limites légales, en demander la limitation ou la portabilité, s'opposer à leur usage, en écrivant à l'adresse électronique du pied de page, et saisir la CNIL (www.cnil.fr). Il peut aussi définir des directives relatives au sort de ses données après son décès (art. 85 de la loi du 6 janvier 1978). Les proches ou intervenants dont il communique les coordonnées, notamment le titulaire de la concession, disposent des mêmes droits ; l'entreprise les en informe lors de son premier contact avec eux.

12. Clients professionnels et personnes publiques

12.1. Champ. Le présent article s'applique lorsque le client commande pour les besoins de son activité professionnelle (autre opérateur funéraire, notamment pour des travaux de cimetière ; entreprise) ou lorsqu'il est une personne publique (commune, notamment pour la reprise de sépultures, établissement public). Les autres articles s'appliquent, à l'exception des dispositions réservées aux consommateurs : démarchage téléphonique, droit de rétractation et annexes, encadré des garanties légales de conformité, médiation de la consommation et choix du tribunal, sauf celles que l'article L. 221-3 du code de la consommation étend au professionnel de cinq salariés au plus qui commande hors établissement en dehors de son activité principale. La garantie des vices cachés et les garanties de la construction restent dues.

12.2. Commande. Les prix sont ceux du tarif en vigueur ou du devis, communiqués sur demande. La commande est passée par écrit par une personne habilitée à engager le client. Lorsque la personne publique émet son propre bon de commande ou ses propres conditions, celles-ci s'appliquent pour les points qu'elles règlent.

12.3. Paiement. Professionnels : les factures sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission, sans escompte pour paiement anticipé. Tout retard entraîne de plein droit, dès le lendemain de l'échéance, des pénalités au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (code de commerce). Personnes publiques : le délai de paiement, les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire de 40 € sont ceux du code de la commande publique (art. R. 2192-10, R. 2192-11, R. 2192-31 et D. 2192-35) ; les factures sont transmises sous forme électronique (art. L. 2192-1).

12.4. Litiges. Entre commerçants, le tribunal de commerce (ou tribunal des activités économiques) du siège de l'entreprise est seul compétent. Pour les autres clients professionnels et les personnes publiques, le tribunal compétent est déterminé selon les règles de droit commun.

13. Réclamations, médiation et litiges

Les réclamations sont adressées par écrit à l'entreprise, aux coordonnées du pied de page. Si la réponse ne satisfait pas le client consommateur, ou s'il n'en reçoit pas, il peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation, au plus tard un an après sa réclamation écrite (art. L. 612-2 du code de la consommation) :

Médiateur de la consommation : Médiation du Commerce Coopératif et Associé (MCCA)
FCA, 77 rue de Lourmel, 75015 Paris - servicemediation@mcca-mediation.fr - www.mcca-mediation.fr

La médiation est facultative. Le droit français s'applique. Le client consommateur peut saisir le tribunal du lieu où il habitait lors de la commande ou tout autre tribunal compétent. Aucune clause des présentes ne réduit les droits que le client tient de la loi ; une clause jugée non valable n'affecte pas les autres.

Réception et acceptation des conditions générales de vente

Je reconnais avoir reçu les présentes conditions générales de vente (version 2026.10.1 du 22/10/2026), avec leurs annexes, avant de signer le bon de commande, et les accepter. Je sais qu'une commande signée en agence, en présence d'un conseiller, ne donne pas droit à rétractation (article 5).

Nom et prénom : Le Signature :

ANNEXES - À COMPLÉTER UNIQUEMENT POUR UN CONTRAT SIGNÉ À DISTANCE

Annexe 1. Commande signée à distance

Client : nom et prénom Sépulture : cimetière de

Commande signée à distance (signature électronique, document signé renvoyé par courriel ou par courrier).

Relevé au cimetière (le cas échéant) : je déclare l'avoir moi-même demandé le , par ☐ courrier ☐ courriel ☐ SMS
☐ téléphone ☐ passage en agence ☐ autre :

☐ Facultatif : je demande que les travaux commencent avant la fin du délai de rétractation de 14 jours ; si je me rétracte ensuite, je paierai les travaux déjà réalisés, et je reconnais que je ne pourrai plus me rétracter une fois les travaux entièrement réalisés.

☐ Je sais que les biens confectionnés selon mes indications ou nettement personnalisés (monument ou plaque gravés, dimensions ou motif sur mesure), signalés au devis, sont exclus de la rétractation et peuvent être fabriqués dès la commande.

☐ J'ai reçu, avant de m'engager, le devis, les conditions générales de vente et le formulaire de rétractation (annexe 2), et je sais que ma commande m'oblige à payer.

Fait à, le

Signature du client :

Annexe 2. Formulaire de rétractation

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat conclu à distance. Vous pouvez aussi vous rétracter par simple courrier ou courriel, sans utiliser ce formulaire.

À l'attention de : l'entreprise identifiée en pied de page (dénomination, adresse postale, adresse électronique)

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de services (*) ci-dessous :

.....

Commandé le (*) / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date : Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

(*) Rayez la mention inutile.



UN CONSOMMATEUR A UN LITIGE AVEC UN COMMERÇANT MEMBRE D'UN RÉSEAU COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

adhérant au service de Médiation du Commerce Coopératif et Associé.

Il contacte le commerçant puis,
le cas échéant,
le service client de l'enseigne.

Sans retour, ou si celui-ci ne lui convient pas,
**LE CONSOMMATEUR PEUT UTILISER
LE SERVICE DE LA MÉDIATION**



EN SE RENDANT SUR LE SITE WWW.MCCA-MEDIATION.FR

Remplir le formulaire en ligne en y attachant toutes les pièces justificatives
(preuve d'achat, échanges avec le service client...)

OU EN ADRESSANT SA RÉCLAMATION PAR COURRIER

avec ces mêmes documents au
Médiateur du Commerce Coopératif et Associé (MCCA)
FCA - 77 rue de Lourmel - 75015 PARIS

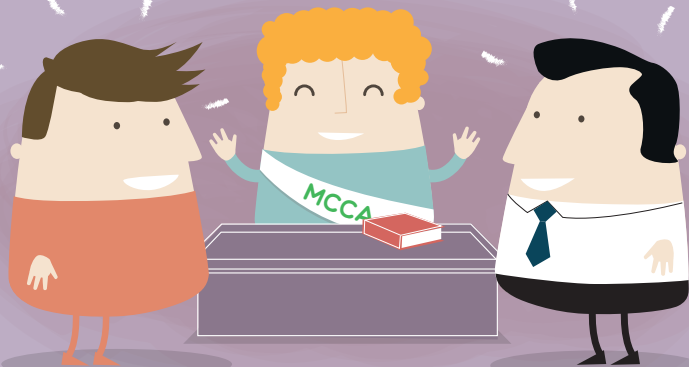
**LE MÉDIATEUR DU COMMERCE
COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ
JUGERA DE
LA RECEVABILITÉ DU DOSSIER
SELON DES CRITÈRES OBJECTIFS**



DOSSIER IRRECEVABLE

DOSSIER RECEVABLE
MAIS PROCÉDURE REFUSÉE
PAR LE COMMERÇANT

DOSSIER RECEVABLE
ACCEPTÉ
PAR LES DEUX PARTIES



**LE MÉDIATEUR
aura 90 jours
POUR PROPOSER UNE SOLUTION.**



Formulaire de saisine du Médiateur du Commerce Coopératif et Associé

Pour un traitement plus rapide de votre demande, vous pouvez également saisir le Médiateur en ligne : www.mcca-mediation.fr !



Afin d'assurer la rapidité de votre dossier, merci de bien vouloir remplir l'ensemble des champs ci-dessous.

Date du recours au médiateur :

// VOS DEMARCHES PREALABLES

Le recours au Médiateur n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi **d'une réclamation écrite** auprès du commerçant puis du service client, selon les modalités prévues par l'enseigne, et uniquement si votre litige n'a pas été précédemment ou n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance ou par un tribunal.

// LES COORDONNEES DES PARTIES A LA MEDIATION

Coordonnées du demandeur (client/représentant)

Civilité : Madame ☐ Monsieur ☐
Nom de l'instance [si représentant] :
Nom :
Prénom :
Adresse e-mail :
Téléphone :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

Coordonnées du point de vente concerné :

Nb : en cas de doute, renseignez-vous en point de vente ou sur le site de vente en ligne.

Enseigne :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone :
Adresse e-mail :

// LE THEME DE VOTRE DEMANDE

Votre litige concerne :

Qualité ☐

Conditions promotionnelles ☐

Conformité ☐

Paieement ☐

Livraison ☐

Prestations contractuelles non fournies ☐

Autre [préciser] :

// LES RAISONS DE VOTRE DEMARCHE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

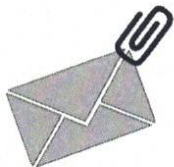
.....

.....

.....

.....

☐ Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de mes droits figurant dans la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé.



Merci de joindre impérativement la copie des pièces justificatives suivantes concernant votre litige :

- Ensemble des **courriers échangés** avec le professionnel ;
- Preuve de **fin des procédures de réclamations préalables** le cas échéant (services réclamations/clients...selon l'enseigne) ;
- **Preuve d'achat** (facture, ticket de caisse) indiquant a minima le prix, le nom du point de vente, la date d'achat ;
- **Autres documents** nécessaires à la compréhension de la demande (extraits de contrats, CGV, clauses de garantie...)

ET DE L'ENVOYER PAR **COURRIER** (SANS AGRAFE) A :

Médiateur du Commerce Coopératif et Associé
FCA
77, rue de Lourmel
75015 Paris

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à la procédure de médiation. La FCA est responsable du traitement des données destinées au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris.

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

ETS PRATS
17 route de joigny
89110 AILLANT SUR THOLON

Numéro de RCS (le cas échéant) : SENS 312331044

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 07032624

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 31/10/2007 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 24/09/2026

Jérôme SPERONI



Secrétaire général